
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 septembre 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 septembre 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. »

Puis, la présidente du conseil, Mme Miron, souhaite dédier le moment de silence à la Journée internationale de la Paix qui s'est tenue la semaine dernière. La présidente du conseil précise que cette minute de silence sera dédiée aux principalement aux victimes de conflits à travers le monde et aux nombreuses personnes touchées directement et indirectement dans ces circonstances.

La présidente demande un moment de recueillement.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Miron, mentionne que M. Marvin Rotrand a reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec afin de souligner sa carrière politique, ainsi que sa contribution au rayonnement de la Ville de Montréal. Mme Miron adresse ses félicitations à M. Marvin Rotrand pour tout le travail accompli et pour son engagement. Elle espère qu'il profitera pleinement de sa future retraite.

De plus, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souligne que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, s'est vu décerner un prix canadien CLEAN50, une récompense remise annuellement à des personnalités engagées dans la lutte contre les changements climatiques au pays. Mme Miron la félicite chaleureusement.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, dresse une liste des célébrations internationales du mois de septembre et des anniversaires des élu.es pour les mois de septembre et d'octobre :

Célébrations internationales du mois de septembre

- 8 septembre : Journée internationale de l'alphabétisation
- 15 septembre : Journée Internationale de la démocratie
- 20 septembre: Journée internationale du sport universitaire
- 21 septembre : Journée du transport public et Journée internationale de la paix (
- 22 septembre : Journée Mondiale sans voiture
- 23 septembre : Journée de la bisexualité et Journée internationale des langues des signes
- 25 septembre : Journée mondiale des Sourds et Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes
- 27 septembre : Journée mondiale du tourisme
- 28 septembre: Journée internationale de l'accès universel à l'information
- 30 septembre: Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle que le 15 septembre dernier avait lieu la Journée internationale de la démocratie et qu'il est essentiel de se rappeler que la démocratie est fragile, d'où l'importance de la protéger afin qu'elle demeure inclusive.

Anniversaires des élu.es des mois de septembre et d'octobre

- 2 septembre : Christine Black
- 7 septembre : Sylvain Ouellet et Dominic Perri
- 9 septembre : Caroline Bourgeois
- 13 septembre : Alex Norris et Luc Rabouin
- 14 septembre : Lionel Perez
- 16 septembre : Benoît Langevin

- 1^{er} octobre : Josué Corvil et Suzie Miron
- 15 octobre : Stéphanie Watt
- 19 octobre : Catherine Clément-Talbot
- 24 octobre : Andrée Hénault

La présidente remercie les membres du conseil pour leur attention et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole en exprimant toute l'importance de la campagne de Centraide et de celle de la Croix-Rouge qui ont cours en ce moment. Mme Plante encourage la générosité des membres à cet effet.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et souhaite une bonne séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--------------------|--|
| M. Lionel Perez | Mme Valérie Plante | Pourquoi n'est-il plus possible de permettre le vote des citoyens aux bureaux du Président d'élection? / Aimerais que cette possibilité de vote aux bureaux du Président d'élection soit permise pour les élections à venir du 7 novembre? |

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande aux membres du conseil de faire preuve de prudence dans le choix des mots, notamment en référence au mot « incohérence » utilisée par la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, lors de son intervention.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|--|
| Mme Karine Boivin-Roy | M. Éric Alan Caldwell M. Pierre Lessard-Blais | Aimerait plus d'informations sur le projet de déplacement de la station Contrecoeur du REM de l'Est, notamment au niveau du contexte et des coûts et est-ce que CDPQ Infra a confirmé cette nouvelle? / Dans le contexte actuel, quel est le meilleur scénario entre déplacer la station Contrecoeur du REM de l'Est ou permettre à l'épicerie Sobeys de construire à l'extérieur du terrain où il y a un avis de réserve? |
| M. Alan DeSousa | Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) | Questionne les choix de l'Administration en matière de finances publiques notamment avec un surplus de 4,1 M \$ en tant que marge de manœuvre / Exprime des préoccupations quant à la situation financière de la Ville |
| M. Marvin Rotrand | Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier) | Quelles sont les solutions de l'Administration afin que les journées de vote des personnes de confession juive soient équivalentes aux autres municipalités? / Aimerait la confirmation du nombre de bureaux de vote à Montréal aux élections de 2021 comparativement aux élections passées et s'il y aura un bureau de vote à la Résidence Caldwell |

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de règlement à l'endroit du conseiller Marvin Rotrand, en vertu de l'article 45, du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* (Règlement). Plus précisément, M. Limoges considère que lorsque M. Rotrand a mentionné dans son intervention que « l'Administration veut supprimer des votes » cela équivaut selon lui à une imputation de motif au sens du Règlement. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ne reconnaît pas la question de règlement de M. Limoges et clôt le débat.

| | | |
|---------------|--|--|
| M. Aref Salem | Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé) | Pourquoi la Société de transport de Montréal (STM) n'acceptera plus le paiement en espèce dans les stations de métro? / Est-ce que cette nouvelle mesure va être une barrière pour augmenter l'achalandage du transport en commun? |
|---------------|--|--|

À 13 h 39,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|------------------------|---|---|
| Mme Chantal Rossi | Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) | Densité de l'Hippodrome de Montréal (Blue Bonnets) et 15 000 logements abordables promis – Comment l'Administration va atteindre cet objectif? / Est-ce que l'Administration va annoncer un autre projet ou modifier l'objectif de densité sur le site de l'Hippodrome? |
| Mme Christine Gosselin | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Aimerait un état de la situation sur le bâtiment à l'angle de la rue Casgrain et l'avenue Shamrock, qui inclut une caserne de pompier / Est-ce que le Service du développement économique pourrait participer à l'élaboration d'un nouveau projet pour ce bâtiment? |
| M. Benoit Langevin | Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) | Comment l'Administration va régler le problème des refuges hivernaux d'urgence, et ce, avant l'arrivée de l'hiver? / Quel est le plan d'action de l'Administration dans ce dossier notamment en ce qui concerne les exigences des organismes communautaires |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 54.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 1019

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 septembre 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.10.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1020**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 août 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 septembre 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 août 2021
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2021
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2021

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 12198 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander à la Ville de Montréal de revoir la réglementation encadrant le type de l'alimentation électrique permis dans les zones industrielles, tel le parc industriel d'Anjou, afin d'autoriser l'implantation électrique de type aérien et située en arrière lot dans ces zones
 - 5.02 Résolution CA21 170273 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Jour de l'émancipation
 - 5.03 Résolution CA 21 170274 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Prolongation de Cavendish
 - 5.04 Résolution CA21 14 0237 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Motion pour élaborer une démarche de consultation publique qui inclut la voix des enfants pour l'aménagement et le réaménagement des parcs et des espaces verts dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Craig Sauvé

- Dépôt d'une réponse de M. Sauvé à M. Marvin Rotrand concernant la demande d'une justification de l'augmentation des coûts de 1,7 M \$ depuis la planification du projet « Migration 2022 du progiciel Hastus » et également l'explication des 800 000 \$ attribué à un « Projet spécial »

Par M. Jocelyn Pauzé

- Dépôt d'une réponse de M. Pauzé à M. Dimitrios (Jim) Beis concernant la question que M. Dimitrios (Jim Beis) a adressée au conseil municipal du 23 août dernier en lien avec le bilan des projets de réfection de terrains de balle et des projets de pôles régionaux

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Marvin Rotrand concernant une question écrite : Dépenses effectuées par le SPVM depuis 2010 à partir des deux comptes appelés « Petite caisse SPVM » et « Petite caisse enquête VDM »

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 août 2021

CM21 1021

Dépôt de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 », et le conseil en prend acte.

07.02 1219260001

CM21 1022

Dépôt du rapport d'activités 2020 du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2020 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte.

07.03 1210132006

CM21 1023

Dépôt de la décision CMQ-67585-001 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision CMQ-67585-001 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, et le conseil en prend acte.

07.04

CM21 1024

Dépôt du document intitulé « Montréal numérique - Une démarche collective au service de la transformation de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document intitulé « Montréal numérique - Une démarche collective au service de la transformation de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1214794002

CM21 1025

Dépôt du Bilan annuel 2020 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2020 du Jardin botanique de Montréal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), et le conseil en prend acte.

07.06 1217947002

CM21 1026

Dépôt du Rapport d'évaluation de l'UNESCO en lien avec la désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport d'évaluation de l'UNESCO en lien avec la désignation de Montréal à titre de Ville UNESCO de design, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1219139002

CM21 1027

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

07.08 1211887002

CM21 1028

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2021 en date du 30 juin 2021 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2021 en date du 30 juin 2021 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2021 comparé avec le 30 juin 2020, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1213843006

CM21 1029

Ajout - Dépôt du Rapport de mi-année 2021 du Bureau de l'inspecteur général

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport de mi-année 2021 du Bureau de l'inspecteur général, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.10 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM21 1030

Dépôt du rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimonial : rapport et recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports intitulé « Consultation publique sur les ensembles industriels d'intérêt patrimonial : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

08.01

CM21 1031

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Processus de reddition de comptes en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques : rapport et recommandations »

La conseillère Stephanie Watt, à titre de membre, dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Processus de reddition de comptes en matière de lutte au racisme et aux discriminations systémiques : rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

À 14 h 34, Le leader de la majorité, M. François Limoges, apporte un changement à la séquence de l'ordre du jour afin que le point 15.01 soit étudié à une phase ultérieure du conseil.

CM21 1032

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que les communautés d'origine latino-américaine représentent un important groupe social au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2016, 104 285 résident.e.s de Montréal sont né.e.s dans un des 19 pays latino-américains (incluant le Brésil), ce qui représente 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que près de 150 000 Montréalais.e.s s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine;

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain a été proclamé à Montréal en octobre 2019;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et les célébrer;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres des communautés d'origine latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que l'objectif du Mois de l'héritage latino-américain et de la Table de concertation converge avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong
Mme Mary Deros
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, en octobre, le troisième Mois de l'héritage latino-américain;
- 2- souligne l'apport des communautés d'origine latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration en insistant sur l'apport de cette communauté vibrante, présente dans toutes les sphères de la société et qui contribue de mille et une façons au développement de la métropole grâce à ses créateurs, entrepreneurs innovateurs et acteurs sociaux très engagés dans notre belle grande collectivité. C'est donc avec fierté que les Montréalaises et les Montréalais célèbrent pour une troisième année consécutive le « Mois de l'héritage latino-américain » avec les 104 000 membres de cette communauté qui ont choisi Montréal comme terre d'accueil, ajoute la mairesse de Montréal. Elle enchaîne qu'avec le soutien de la Ville de Montréal, de nombreuses activités seront offertes tout au long du mois d'octobre pour faire rayonner l'héritage latino-américain afin de faire de mieux faire connaître la culture de cette communauté à la population montréalaise. La mairesse de Montréal termine en invitant toute la population à participer aux activités et tous les membres du conseil à appuyer la Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil prend la parole en faisant un bref historique de l'immigration des communautés d'origine latino-américaine à Montréal qui a débuté dans les années 50. Il mentionne toute l'importance et l'apport de ces communautés à l'édification de la vie montréalaise. Puis, M. Corvil précise que la journée du 12 octobre est une journée spéciale qui est soulignée dans plusieurs pays latino-américains pour diverses fêtes et durant ce mois plusieurs pays d'Amérique latine célèbrent leur indépendance. Le conseiller Corvil remercie ces communautés pour leur contribution à la collectivité montréalaise dans tous les domaines et adresse quelques mots en espagnol. Il conclut son intervention en exprimant le désir que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention et lui confirme ainsi qu'à la conseillère Mary Deros, qui en a fait également la demande, que leurs noms seront ajoutés à titre d'appuyeur.e.s à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 14 h 41, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1033

Accorder un contrat à Merlicht pour des services professionnels spécialisés en muséologie pour la conception, la scénarisation et le design de l'exposition permanente dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 172 211,57 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18904 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Merlicht, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat pour la conception, la scénarisation et le design de l'exposition permanente, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 749,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18904;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 462,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217959003
80.01 (20.01)

CM21 1034

Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG20 0685)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG20 0685).

Adopté à l'unanimité.

1218480002
80.01 (20.02)

CM21 1035

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir les trois premières années du projet Les Rendez-vous de l'Est / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir les trois premières années du projet « Les Rendez-vous de l'Est »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218031002
80.01 (20.03)

CM21 1036

Accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant 750 000 \$ à la S.A.T. Société des arts technologiques pour la réalisation d'activités structurantes et la mise à niveau de ses équipements / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 \$ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la réalisation de son programme d'activités structurantes, pour la période de 2021 à 2024;
- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 375 000 \$ à S.A.T. Société des arts technologiques pour la mise à niveau et le maintien de ses équipements au cours des années 2021 et 2022;

- 3 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ces deux soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense totalisant 750 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218369003
80.01 (20.04)

CM21 1037

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à MTL24/24 afin de réaliser le projet « Dynamiser le développement économique des nuits de la métropole », sur une période de trois ans, de 2021 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 000 \$ à l'organisme MTL 24/24 pour réaliser le projet « DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES NUITS DE LA MÉTROPOLE » pour une période de trois ans, de 2021 à 2024;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et MTL 24/24, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219151003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1038

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. au cours de la période 2021-2022 afin de réaliser un projet de structuration de la gastronomie montréalaise et amorcer la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique du secteur dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, sur une période allant de 2021 à 2022, afin de réaliser un projet de structuration de la gastronomie montréalaise et amorcer la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique du secteur, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217956003
80.01 (20.06)

CM21 1039

Accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 \$ à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes de développement économique pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 \$ à l'organisme la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation de son plan d'actions structurantes de développement économique, pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218369005
80.01 (20.07)

CM21 1040

Accorder des prêts totalisant 1 100 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant deux organismes du réseau PME MTL / En garantie de ces prêts, affecter la somme de 1 100 000 \$ sur les surplus liés au transfert des CLD / Approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cessions de créances intervenues à cet effet / Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder des prêts totalisant 1 100 000 \$ dans le cadre des Fonds Locaux de solidarité FTQ visant deux organismes du réseau PME MTL, soit PME MTL Centre-Est et PME MTL Centre-Ville;
- 2- d'affecter une somme de 1 100 000 \$ sur les surplus liés au transfert des Centres locaux de développement (CLD), en garantie de ces prêts;
- 3- d'approuver les projets d'addendas aux conventions de prêt et cessions de créances intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;
- 4- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les deux organismes visés;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218927011
80.01 (20.08)

CM21 1041

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada relativement à la fourniture des informations du Service 9-1-1 évolué aux fins du Service d'avis à la communauté évolué (SAC évolué) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour une durée de cinq ans à partir de 2021, avec une clause renouvelable de cinq ans, pour un montant de 111 755,70 \$, taxes incluses - (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada (fournisseur exclusif) relativement à la fourniture des informations du service 9-1-1 évolué aux fins du service d'avis à la communauté évolué (SAC) pour le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de cinq ans à partir de 2021, avec une clause renouvelable de cinq ans, au prix total approximatif de 111 755,70 \$, taxes incluses, selon les coûts indiqués au dossier décisionnel;
- 2 - d'approuver le projet d'entente à cet effet selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217848001
80.01 (20.09)

CM21 1042

Accorder un contrat à 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais) pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement - Dépense totale de 419 684,25 \$, taxes, variation de quantité et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18888 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9070-1863 Québec inc. (Les Conseillers Forestiers de l'Outaouais), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services techniques de travaux mécanisés de lutte aux nerpruns en friche et en milieu forestier, reboisement et entretien au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 36 mois, soit d'octobre 2021 à septembre 2024 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 419 684,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18888 et au tableau de prix reçus;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 486,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'autoriser une dépense de 52 460,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217675002
80.01 (20.10)

À 14 h 43, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele soulève une question de règlement; est-ce que M. Benoit Dorais est toujours le président du comité exécutif au-delà de la date du 22 septembre 2021? Le leader de la majorité, M. François Limoges et M. Sylvain Ouellet précisent qu'il n'y aura pas de changement à ce poste jusqu'à l'assermentation des nouveaux élus.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1043

Conclure une entente-cadre avec Soudure Brault inc. pour la fourniture et l'installation de bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville (camions légers de classes 3 et 4), pour une période de trois ans (Montant estimé de l'entente : 2 521 249,98 \$, taxes incluses (contrat : 2 101 041,65 \$ + contingences : 420 208,33 \$) - Appel d'offres public 21-18691 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville, pour une somme maximale de 2 101 041,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18691;
- 2 - d'autoriser une dépense de 420 208,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1215382015
80.01 (20.11)

CM21 1044

Accorder un contrat à Équipement SMS inc. pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus compactes de 1,4 verges cube - Dépense totale de 618 401,08 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18810 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement SMS inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de chargeuses articulées sur pneus, compactes de 1,4 verges cube, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 580 059,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18810;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 341,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382019
80.01 (20.12)

CM21 1045

Accorder un contrat à Nautic et Art inc., pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service des incendies de Montréal (SIM) - Dépense totale de 6 781 099,03 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18567 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Nautic et Art inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautiques avec remorques et équipements pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 896 607,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18567;
- 2- d'autoriser une dépense de 884 491,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Nautic et Art inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382020
80.01 (20.13)

CM21 1046

Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0701 « Toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 215,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15699;
- 2- d'autoriser une dépense de 361 053,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Itée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218115005
80.01 (20.14)

CM21 1047

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs du parc immobilier du Service de la Gestion et de la planification immobilière, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 1 137 666,13 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à Technologies Direxyon inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour le logiciel d'aide à la décision « DIREXYON » anciennement « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voiries sur le territoire de l'agglomération, pour l'hébergement des données et pour les besoins de développement de nouvelles fonctionnalités liées aux actifs du parc immobilier du Service de la Gestion et de la planification immobilière, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 1 137 666,13 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218126004
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1048

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial (maison Mary-Dorothy-Molson / parc Gouin-Le Mesurier) - Dépense totale de 407 133,95 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18781 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Affleck de la Riva, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de documents d'exécution de travaux visant la restauration d'ouvrages de maçonnerie d'intérêt patrimonial de la maison Mary-Dorothy-Molson situé au parc Gouin-Le Mesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 370 121,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18781;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 012,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214695001
80.01 (20.16)

CM21 1049

Accorder un contrat à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, pour une période de 72 mois - Dépense totale de 3 290 795,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18778 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Lemay CO inc. et Les Services EXP inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la maison Smith au parc du Mont-Royal, pour une période de 72 mois, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 861 561,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18778;
- 2- d'autoriser une dépense de 429 234,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc. et Les Services EXP inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219222001
80.01 (20.17)

CM21 1050

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2030 au 31 décembre 2031, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant des ententes : la Convention de bail entre SPJD et 9273-4670 Québec inc., l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds / Autoriser le versement d'une contribution à la SPJD pour un montant total de 3 400 000 \$ pour les années 2030-2031 (1 666 666,67 \$ pour 2030 et 1 733 333,33 \$ pour 2031) pour les droits de course / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 162 000 \$ récurrent à compter de 2030 et de 66 700 \$ récurrent à compter de 2031

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») à signer les trois projets d'ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2030 au 31 décembre 2031, en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes : la Convention de bail entre SPJD et 9273-4670 Québec inc., l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds;
- 2 - d'autoriser le versement d'une contribution à la SPJD pour un montant total de 3 400 000 \$ pour les années 2030-2031, soit 1 666 666,67 \$ pour 2030 et 1 733 333,33 \$ pour 2031, pour les droits de course;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de 162 000 \$ récurrent à compter de 2030 et de 66 700 \$ récurrent à compter de 2031;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212837002
80.01 (20.18)

CM21 1051

Accorder un soutien financier de 515 000 \$ par année sur une période de trois ans (2021-2023) à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et l'autoriser à utiliser pour cette même période les contributions antérieures non utilisées et reportées dont le solde total est de 675 825 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement de 5 000 \$ à la base budgétaire du budget corporatif alloué au FODIM, pour 2022 et 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 \$ par année, sur une période de trois ans (2021-2023), à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total est de 675 825 \$;
- 3 - d'autoriser un ajustement de 5 000 \$ à la base budgétaire du budget corporatif alloué au FODIM pour 2022 et 2023;
- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219226002
80.01 (20.19)

CM21 1052

Résilier la convention de contribution financière avec Événements GPCQM pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal annulée en raison de la COVID-19

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour l'édition 2021 du Marathon de Montréal annulée en raison de la COVID-19 (CG20 0590).

Adopté à l'unanimité.

1218475006
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1053

Accorder un soutien financier total de 210 000 \$ à Basketball Montréal, soit un montant de 150 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 60 000 \$ pour la tenue de l'événement Série mondiale de basketball 3x3 FIBA 2021, du 3 au 5 septembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien totalisant 210 000 \$ à Basketball Montréal, soit un soutien financier de 150 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 60 000 \$, pour la tenue de l'événement Série mondiale de basketball 3x3 FIBA 2021, du 3 au 5 septembre 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218475007
80.01 (20.21)

CM21 1054

Approuver le projet d'addenda à la convention entre Vélo Québec Événements (VQÉ) et la Ville de Montréal / Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le Festival Go vélo Montréal, totalisant ainsi une somme de 132 000 \$ pour l'édition 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre Vélo Québec Événements (VQÉ) et la Ville de Montréal (CG21 0133);
- 2 - d'accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$ dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour le Festival Go vélo Montréal, totalisant ainsi une somme de 132 000 \$ pour l'édition 2021;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214669001
80.01 (20.22)

CM21 1055

Approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et le CEGEP du Vieux-Montréal (CG19 0301) sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Cégep du Vieux Montréal (CG19 0301) sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues de 172 985 \$, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218379002
80.01 (20.23)

CM21 1056

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 217 853,09 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 215 449,45\$, taxes incluses pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 628 262,97 \$ à 846 116,06 \$, taxes incluses et du contrat pour le lot 2 de 621 331,14 \$ à 836 780,59 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 217 853,09 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 215 449,45 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 628 262,97 \$, taxes incluses, à 846 116,06 \$, taxes incluses, et majorant le montant total du contrat pour le lot 2 de 621 331,14 \$, taxes incluses, à 836 780,59 \$, taxes incluses;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|---------------------------|----------|-----------------------------|
| Ascenseurs Innovatec inc. | Lot 1 | 217 853,09 \$ |
| Ascenseurs Innovatec inc. | Lot 2 | 215 449,45 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 64 995,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dont 32 679,68 \$ pour le lot 1 et 32 315,70 \$ pour le lot 2;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157008
80.01 (20.24)

CM21 1057

Approuver la demande de changement # 1 au contrat (CG21 0246) portant sur l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, intervenu entre la Ville et Axon Public Safety Canada inc. (ci-après AXON), sans aucune dépense additionnelle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande de changement # 1 au contrat (CG21 0246) portant sur l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration intervenu entre la Ville et Axon Public Safety Canada inc. (ci-après AXON), sans aucune dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

1215035004
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1058

Accorder un contrat de gré à gré à Tibco (Canada) inc. (anciennement connu sous le nom de Information Builders Canada inc.) pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2021 au 30 décembre 2024, pour une somme maximale de 177 826,97 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Tibco (Canada) inc. (anciennement connu sous le nom de Information Builders Canada inc.), fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2021 au 30 décembre 2024, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour des licences logicielles WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 826,97 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215006002
80.01 (20.26)

CM21 1059

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour le projet de modernisation instrumentation et contrôle de certaines infrastructures de l'eau dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 095 346,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10362 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de modernisation instrumentation et contrôle de certaines infrastructures dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 740,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10362;

2- d'autoriser une dépense de 116 608,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 6 996,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217696001
80.01 (20.27)

CM21 1060

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 155 143,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) utilisé dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater pour la désinfection de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG20 0111), contrat qui a été cédé à Sel Windsor Ltée selon les mêmes termes et conditions (CG21 0438), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 987 903,31 \$ à 3 143 046,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 155 143,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel (chlorure de sodium) dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater pour la désinfection de l'eau dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Ltée (CG20 0111), contrat qui a été cédé à la firme Sel Windsor Ltée selon les mêmes termes et conditions (CG21 0438), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 987 903,31 \$ à 3 143 046,96 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217100004
80.01 (20.28)

CM21 1061

Accorder un contrat à Garage P. Venne inc. (item 3) pour la fourniture de deux véhicules de marque Ford pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 124 173 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18715 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Garage P. Venne inc (item 3), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Ford pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 173 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18715;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382018
80.01 (20.29)

CM21 1062

Accorder un contrat à Cintas Canada Ltée pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour le Service de l'eau, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 331 689,95 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18812 (1 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cintas Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de travail pour le Service de l'eau, pour une période de trois ans, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 301 536,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18812;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 153,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cintas Canada Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438020
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1063

Résilier le contrat accordé à Coforce inc. (CG19 0279) / Accorder un contrat à AXIA Services pour de l'entretien ménager et de conciergerie à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte pour une période de 36 mois, incluant deux options de renouvellement de douze mois chacune - Dépense totale de 1 046 472,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18814 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat accordé Coforce inc. (CG19 0279) pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense totale de 945 186,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.);

- 2- d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de services d'entretien ménager à la station d'épuration Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 046 472,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18814;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541009
80.01 (20.31)

CM21 1064

Accorder un contrat à GoSecure inc. pour la fourniture de biens et services pour le rehaussement de la plate-forme de pare-feux CheckPoint Software Technologies LTD, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 293 899,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (21-18852 (3 soum.))

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à GoSecure inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de biens et services pour le rehaussement de la plate-forme de pare-feux CheckPoint Software Technologies LTD, d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 2 293 899,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18852 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de GoSecure inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218087002
80.01 (20.32)

CM21 1065

Exercer la clause de transition de trois mois pour un montant estimé à 3 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de carburants diesel clair et biodiesel, dans le cadre du contrat accordé à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland Ltée) (CG17 0265), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 47 446 540,32 \$ à 50 446 540,32 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 000 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de carburants diesel clair et biodiesel dans le cadre du contrat accordé à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland Ltée) (CG17 0265), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 47 446 540,32 \$ à 50 446 540,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217362004
80.01 (20.33)

CM21 1066

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture de service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide, dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG18 0611), le montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 743 895,24 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et livraison du courrier rapide, dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. en maintenant le montant total de 743 895,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1216285001
80.01 (20.34)

CM21 1067

Accorder un contrat à Clifford Underwood Hydraulique Ltée pour la fourniture et l'installation de divers systèmes de levage (vérins, plateformes) - Dépense totale de 374 647,21 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18918 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Clifford Underwood Hydraulique Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de divers systèmes de levage (vérins, plateformes), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 325 778,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18918;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 868,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382021
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1068

Autoriser une dépense additionnelle de 552 079,91 \$, taxes incluses, au budget des contingences afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 560 597,72 \$ à 6 112 677,63 \$, taxes, incidences et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 552 079,91 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 560 597,72 \$ à 6 112 677,63 \$, taxes, incidences et contingences incluses;
- 2- d'autoriser l'augmentation du budget des contingences de 1 047 920,09 \$ à 1 600 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217574001
80.01 (20.36)

CM21 1069

Accorder un contrat à Construction Rocart inc. pour l'exécution des travaux de subdivision d'une suite existante afin d'y aménager des espaces de bureaux et d'atelier pour deux équipes du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) au 1^{er} étage du 5035 rue Rouen - Dépense totale de 723 069,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15747 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Rocart inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de subdivision d'une suite existante au 5035 rue de Rouen et de la réaménager, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 540 814,81 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15747;
- 2- d'autoriser une dépense de 81 122,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 101 132,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210684001
80.01 (20.37)

CM21 1070

Accorder un soutien financier maximal de 6 192 972 \$ aux six organismes PME MTL, pour l'année 2022, afin de maintenir l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs et la bonifier en matière de développement économique local / Approuver les projets d'addendas aux conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 6 192 972 \$ aux organismes PME MTL ci-dessous pour l'année 2022 afin de maintenir l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs et la bonifier en matière de développement économique local;

| Contribution demandée | 2022 |
|-----------------------------|--------------|
| PME MTL Centre-Est | |
| Ressources d'accompagnement | 1 143 212 \$ |
| Projets | 130 000 \$ |
| Sous-Total | 1 273 212 \$ |

PME MTL Centre-Ouest

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Ressources d'accompagnement | 1 029 912 \$ |
| Projets | 25 000 \$ |
| Sous-Total | 1 054 912 \$ |

PME MTL Centre-Ville

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Ressources d'accompagnement | 780 212 \$ |
| Projets | 655 000 \$ |
| Sous-Total | 1 435 212 \$ |

PME MTL Est de l'île

| | |
|-----------------------------|------------|
| Ressources d'accompagnement | 675 712 \$ |
| Projets | 30 000 \$ |
| Sous-Total | 705 712 \$ |

PME MTL Grand Sud-Ouest

| | |
|-----------------------------|------------|
| Ressources d'accompagnement | 697 712 \$ |
| Projets | 205 000 \$ |
| Sous-Total | 902 712 \$ |

PME MTL Ouest de l'île

| | |
|-----------------------------|------------|
| Ressources d'accompagnement | 791 212 \$ |
| Projets | 30 000 \$ |
| Sous-Total | 821 212 \$ |

TOTAL **6 192 972 \$**

- 2- d'approuver les addendas aux conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes PME MTL, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219223002
80.01 (20.38)

CM21 1071

Autoriser le transfert d'un montant de 139 033,02 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes pour le projet de conception, de construction d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), dans le cadre du contrat accordé à MARABEX inc. (CG19 0388)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 139 033,02 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour des mandats d'expertise et d'équipements accessoires dans le cadre du contrat accordé à Marabex inc. (CG19 0237) sans impact sur la dépense maximale du contrat de 13 903 301,67 \$, taxes incluses;

2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218183001
80.01 (20.39)

CM21 1072

Accorder un contrat à Constructions D.G.A.V. inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un laboratoire et d'espace de bureaux pour le Service de l'environnement au 827, boulevard Crémazie Est - Dépense totale de 502 038,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15777 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Constructions D.G.A.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'exécution de travaux d'aménagement d'un laboratoire et des espaces de bureaux au 827, boulevard Crémazie Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 363 731,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15777;
- 2 - d'autoriser une dépense de 54 559,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 83 747,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210684002
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1073

Accorder un contrat à Construction Morival ltée pour l'exécution des travaux de démantèlement et de réhabilitation des sols du poste d'essence de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 779 628,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15787 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Morival ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démantèlement et de réhabilitation des sols du poste d'essence de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 599 714,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15787;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 942,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 971,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216841001
80.01 (20.41)

CM21 1074

Autoriser un transfert de 751 719,99 \$, taxes incluses, du budget des dépenses contingentes vers le budget des dépenses incidentes pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0077) - La dépense totale du contrat demeure inchangée, soit 145 793 276,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un transfert de 751 719,99 \$, taxes incluses, du budget des dépenses contingentes vers le budget des dépenses incidentes, pour le projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0077);
- 2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy

Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Hadrien Parizeau
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1215951001
80.01 (20.42)

CM21 1075

Autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc. (CG18 0682) afin de finaliser les travaux dans les délais prescrits au contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 567 234,59 \$ à 3 624 722,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, des incidences aux contingences, dans le cadre du contrat accordé à Gémitech inc (CG18 0682), afin de finaliser les travaux dans les délais prescrits au contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 567 234,59 \$ à 3 624 722,09 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218536001
80.01 (20.43)

CM21 1076

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021 / Autoriser une dépense de 12 195 826 \$ pour 2021 et une dépense annuelle de 12 195 826 \$, pour les années 2022 à 2025, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour l'indexation du montant total de la contribution financière selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et ce, pour les exercices de 2023 à 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 195 826 \$, pour 2021, et une dépense annuelle de 12 195 826 \$, pour les années 2022 à 2025, majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC), à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture pour l'indexation du montant total de la contribution financière selon l'indice des prix à la consommation (IPC), et ce, pour les exercices de 2023 à 2025;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211213003
80.01 (20.44)

CM21 1077

Autoriser une dépense additionnelle de 201 900 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à FNX INNOV inc. (CG20 0020) pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 009 566,73 \$ à 1 211 466,73 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 201 900 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels en ingénierie accordé à FNX INNOV inc. (CG20 0020) pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 009 566,73 \$ à 1 211 466,73 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438019
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1078

Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période de 36 mois, avec option de prolongation d'une année - Dépense totale de 5 943 494,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18602 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, avec option de prolongation d'une année, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 943 494,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18602;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541006
80.01 (20.46)

CM21 1079

Accorder un contrat à Mercer (Canada) pour la fourniture de services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, avec une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 565 677 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18851 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Mercer (Canada), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, le contrat pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 677 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18851;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Mercer (Canada);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210314002
80.01 (20.47)

CM21 1080

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en accompagnement dans des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, pour un montant maximal de 289 517,40 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 289 517,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214794001
80.01 (20.48)

CM21 1081

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (925 002,62 \$, taxes incluses) pour des services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle - Appel d'offres public 21-18836 (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 925 002,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18836 (contrat 2);
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217348001
80.01 (20.49)

CM21 1082

Accorder un contrat à Avizo Experts-Conseils pour les services professionnels d'installation d'appareils de mesure de débit et compilation des résultats, pour une période approximative de 16 semaines à l'automne 2021, sans option de prolongation - Dépense totale de 177 365,48 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18907 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Avizo Experts-Conseils inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 16 semaines, à l'automne 2021, sans option de prolongation, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'installation d'appareils de mesure de débit et compilation des résultats, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 241,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18907;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 124,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541011
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1083

Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trois années chacune, avec FNX-INNOV inc. (no 1 : 4 541 207,82 \$ d'honoraires + 181 648,31 \$ de déboursés), WSP Canada inc. (no 2 : 3 134 623,79 \$ d'honoraires + 125 384,95 \$ de déboursés) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (no 3 : 2 670 984,23 \$ d'honoraires + 106 839,37 \$ de déboursés) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie, dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18899 - (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure, pour les montants maximaux indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18899;

| No | Firme | Honoraires maximaux, taxes incluses (A) | Déboursés maximaux, taxes incluses (B = A X 4%) | Montants maximaux, taxes incluses (C = A + B) |
|-----|---|---|---|---|
| 1 | FNX-INNOV Inc. | 4 541 207,82 \$ | 181 648,31 \$ | 4 722 856,13 \$ |
| 2 | WSP Canada Inc. | 3 134 623,79 \$ | 125 384,95 \$ | 3 260 008,74 \$ |
| 3 | Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil Inc. | 2 670 984,23 \$ | 106 839,37 \$ | 2 777 823,60 \$ |
| N.A | Total | 10 346 815,84 \$ | 413 872,63 \$ | 10 760 688,47 \$ |

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des trois adjudicataires pendant leurs mandats : FNX-INNOV inc.; WSP Canada inc. et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1084

Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 2 à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217737002
80.01 (20.52)

CM21 1085

Autoriser un transfert de 738 070 \$, taxes incluses, des budgets des projets en planification aux budgets des projets en réalisation, dans le cadre du contrat accordé à WSP Canada inc. (CG19 0141) pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets de centres de traitement de matières organiques en mode de réalisation conception, construction, exploitation et entretien. La dépense totale du contrat demeure inchangée, soit 4 255 540,93 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un transfert de 738 070 \$, taxes incluses, des budgets des projets en planification aux budgets des projets en réalisation, dans le cadre du contrat accordé à WSP Canada inc. (CG19 0141), pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception, construction, exploitation et entretien;
- 2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210749002
80.01 (20.53)

CM21 1086

Autoriser une dépense additionnelle de 443 770,42 \$, taxes incluses, pour la contribution aux infrastructures desservant les logements sociaux. Le montant initial de 2 580 216,04 \$ prévu à cette fin est ainsi majoré à 3 023 986,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda No 1 modifiant l'Entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » intervenue avec la Société immobilière du Canada (CG10 0408)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'Addenda N°1 modifiant l'Entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » intervenue avec la Société immobilière du Canada CLC limitée (CG10 0408);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 443 770,42 \$, taxes incluses, pour la contribution aux infrastructures desservant les logements sociaux, majorant ainsi le montant initial prévu à cette fin de 2 580 216,04 \$ à 3 023 986,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198474001
80.01 (20.54)

CM21 1087

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier, entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme - Dépense totale de 1 314 156,45 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 314 156,45 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215842001
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.56) à 80.01 (20.60) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1088

Approuver la signature d'un projet d'entente intérimaire, rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 mars 2022, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles et autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 810 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la signature d'un projet d'entente intérimaire rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 mars 2022 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm, sous la rue Joseph-Versailles;
- 2 - d'autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 810 000 \$, taxes incluses;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer pour et au nom de la Ville l'entente intérimaire;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213438021
80.01 (20.56)

CM21 1089

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Voisins, Voisines » (Montréal) pour la propriété sise au 2275, rue Fullum, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit à partir du 24 janvier 2037 jusqu'au 23 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 2 800 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 575 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Voisins, Voisines » (Montréal), pour la propriété sise au 2275, rue Fullum, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 424 068 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 811 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 24 janvier 2037 jusqu'au 23 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 2 800 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 575 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186037013
80.01 (20.57)

CM21 1090

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc. pour la propriété sise au 1777, avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit du 13 avril 2039 jusqu'au 12 avril 2052, dont la rente annuelle sera de 33 000 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 3 750 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc., pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 13 ans, soit du 13 avril 2039 jusqu'au 12 avril 2052, pour la propriété sise au 1777, avenue Émile-Journault, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constituée du lot 2 497 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 726,5 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 33 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que Le Complexe du Domaine St-Sulpice inc. ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire à l'effet qu'il approuve la modification de l'emphytéose et qu'il consent à cet organisme un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 25 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte;
- 3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213496006
80.01 (20.58)

CM21 1091

Approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1^{er} étage du 2000, chemin Remembrance. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 238 332,67 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 4 539,67 pieds carrés, situés au 1^{er} étage du 2000, chemin Remembrance, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1218682007
80.01 (20.59)

CM21 1092

Approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et le Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 1 576,93 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde. Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 59 134,88 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de convention d'exploitation d'un restaurant, sans contrepartie financière, entre la Ville de Montréal et Café des Amis, pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2020, pour des locaux d'une superficie de 1 576,93 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 1196, chemin Camilien-Houde, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

1218682008
80.01 (20.60)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.61) à 80.01 (20.65) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1093

Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 322 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Lachine pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Espace La Traversée pour le projet La Traversée-Sœurs de Sainte-Anne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant de 322 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Lachine pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Espace La Traversée pour le projet La Traversée-Sœurs de Sainte-Anne;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219168004
80.01 (20.61)

CM21 1094

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 5 741 345 \$ pour la réalisation du projet de logement social Coopérative d'habitation Laurentienne de l'organisme Coopérative d'habitation Laurentienne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 5 741 345 \$ provenant de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218833001
80.01 (20.62)

CM21 1095

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour la réhabilitation du collecteur du boulevard De Maisonneuve Est, entre les avenues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 133 333,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP21017-182299-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la réhabilitation du collecteur du boulevard De Maisonneuve Est, entre les avenues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 777 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21017-182299-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 355 555,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541007
80.01 (20.63)

CM21 1096

Approuver la fin de la convention entre la Ville de Montréal et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, visant la mise en œuvre d'un parcours de soutien et de formation pour l'internationalisation d'une cohorte de PME montréalaises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la fin de la convention entre la Ville de Montréal et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada, visant la mise en œuvre d'un parcours de soutien et de formation pour l'internationalisation d'une cohorte de PME montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

1218832001
80.01 (20.64)

CM21 1097

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 500 000 \$ à Architecture sans frontières Québec pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Architecture sans frontières Québec pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements, pour la période 2021-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215008006
80.01 (20.65)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.66) à 80.01 (20.70) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1098

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 500 000 \$ à Industries Goodwill Renaissance Montréal inc. pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Industries Goodwill Renaissance Montréal inc. pour la mise en œuvre du Défi en économie sociale - Agir pour la transition écologique - volet Économie circulaire - réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements, pour la période 2021-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218973002
80.01 (20.66)

CM21 1099

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière, pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes : 17 289 099,35 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-18861 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18861 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Cargill sel, Sécurité Routière | Groupe A (Sel régulier) | 5 909 889,30 \$ |
| Cargill sel, Sécurité Routière | Groupe B (Sel traité) | 1 755 587,08 \$ |
| Compass Minerals Canada Corp. | Groupe A (Sel régulier) | 6 742 106,41 \$ |

- 3 - d'autoriser une dépense de 2 881 516,56 \$ (20 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217360005
80.01 (20.67)

CM21 1100

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 4 198 928,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18882 - (un soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire ESI Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 651 241,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18882 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un budget de contingences de 547 686,27 \$, taxes incluses;

- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies inc.;
- 5 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à cette entente auprès du fournisseur et du manufacturier Netapp, pour et au nom de la Ville.
- 6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1216871004
80.01 (20.68)

CM21 1101

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans 11 chambres de compteur et deux bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 798 814,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15718 - (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les entreprises Cogenex inc., le contrat pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans 11 chambres de compteur et deux bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 239 051,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15718;
- 3 - d'autoriser une dépense de 447 810,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 111 952,59 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Les entreprises Cogenex inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210652004
80.01 (20.69)

CM21 1102

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sutura inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la caserne 26, située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 18 788 100,91 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15606 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Sutura inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de la caserne 26, située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 632 477,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15606;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 926 495,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 229 128,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Sutura inc. tout au long de son contrat;
- 6 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215350003
80.01 (20.70)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.71) à 80.01 (20.75) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1103**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à CIMA+SENC, pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024 - Dépense totale de 1 409 544,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18811 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire CIMA+SENC, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 225 691 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18811;
- 3- d'autoriser une dépense de 183 853,64 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+SENC;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215967001
80.01 (20.71)

CM21 1104**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Gastier M.P. inc., pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien pour une période de cinq ans avec une option de renouvellement de deux années additionnelles - Dépense totale de 34 191 501,97 \$, taxes, contingences, incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15663 - (1 seul soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 1 042 500 \$ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100 \$ récurrent à compter de 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Gastier M.P. inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien, pour une période de cinq ans, avec une option possible de deux années additionnelles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 061 677,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15663;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 554 949,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 1 042 500 \$ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100 \$ récurrent à compter de 2025;
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Gastier M.P. inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 10, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

1218304003
80.01 (20.72)

CM21 1105

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec M2D Leadership, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour la fourniture de services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 1 119 281,63\$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18848 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec M2D Leadership, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de deux ans, pour des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 119 281,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18848;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de M2D Leadership;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217520003
80.01 (20.73)

CM21 1106

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour les services professionnels en architecture et ingénierie, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Le consortium Cimaise Inc. /MLC inc. - montant estimé de 4 504 259,17 \$; LOT 2 - Riopel Dion St-Martin inc. - montant estimé de 2 737 808,02 \$; LOT 3 - Groupe Marchand Architecture et Design inc. - montant estimé de 5 059 769,70 \$, tous, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18837 - (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2 - de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trois ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18837;
- | <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant</u>
(taxes incluses) |
|---|--------------------|------------------------------------|
| Le consortium Cimaise Inc. /MLC inc. | Lot 1 - parcs | 3 336 488,27 \$ |
| Riopel Dion St-Martin inc. | Lot 2 - sports | 2 028 005,94 \$ |
| Groupe Marchand Architecture et Design inc. | Lot 3 - industriel | 3 747 984,22 \$ |
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 278 110,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les trois lots;
 - 4 - d'autoriser une dépense de 911 247,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences pour les trois lots;
 - 5 - de procéder à une évaluation du rendement du consortium Cimaise inc. /MLC inc., Riopel Dion St-Martin inc. et Groupe Marchand Architecture et Design inc.;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215965003
80.01 (20.74)

CM21 1107

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour une période approximative de 36 mois, pour la réalisation de services professionnels relatifs à l'intégration d'ouvrages de rétention au système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) pour une somme maximale de 2 025 636,45 \$, taxes et contingences incluses (fournisseur exclusif et unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la réalisation de services professionnels relatifs à l'intégration d'ouvrages de rétention au système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI), pour une somme maximale de 1 964 242,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BG21035-138327-SP;
- 3 - d'autoriser une dépense de 61 394,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Tetra Tech QI inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211541010
80.01 (20.75)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.76) à 80.01 (20.80) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1108

Autoriser un transfert de 2 367 200 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0388). La dépense totale de la phase conception-construction demeure inchangée, soit 129 803 416 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser un transfert de 2 367 200 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) (2989), dans le cadre du contrat accordé à SUEZ Canada Waste Services inc. (CG19 0388);

2 - d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Hadrien Parizeau

M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

1210749001
80.01 (20.76)

CM21 1109

Approuver la première prolongation, jusqu'au 31 janvier 2023, du contrat accordé à Remorquage Météor inc. pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal (CG19 0006)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer la première option de prolongation, jusqu'au 31 janvier 2023, du contrat intervenu entre Remorquage Météor inc. (CG19 0006) pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis, dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1216621001
80.01 (20.77)

CM21 1110

Autoriser une dépense additionnelle de 12 748 787,87 \$, taxes incluses, pour parachever les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte majorant ainsi le montant total du contrat de 24 035 011,88 \$ à 36 783 799,75 \$, taxes incluses (CG14 0470)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 748 787,87 \$, taxes incluses, pour parachever les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 035 011,88 \$ à 36 783 799,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 41, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

1211541012
80.01 (20.78)

CM21 1111

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la contribution financière à la mise en œuvre de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 / Autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 7 494 450 \$ / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 076 150 \$, et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 18 350 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 17 postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 19 postes policiers et de 6 professionnels civils temporaires pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2024 / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la contribution financière à la mise en œuvre de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) et l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 7 494 450 \$ et autoriser à cette fin, un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 1 076 150 \$, un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 18 350 \$;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 17 postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 19 postes policiers et de six professionnels civils temporaires pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2024;
- 5- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;

6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1215244003
80.01 (20.79)

CM21 1112

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILP-J) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 661 038 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 126 037 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 14 004 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de deux postes policiers pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILP-J), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 1 661 038 \$ et autoriser à cette fin, un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 126 037 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 14 004 \$;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de deux postes policiers pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;
- 4- d'autoriser le directeur à du SPVM signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212610004
80.01 (20.80)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.81) à 80.01 (20.85) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1113

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) du Service de police de la Ville de Montréal pour la période 2021 à 2026 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 18 685 038 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 718 742 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 79 860 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 20 postes policiers pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser la création de cinq postes temporaires civils pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2026 / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de quatre postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026 / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 18 685 038 \$ et autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 718 742 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 79 860 \$;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 20 postes policiers, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2026 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;
- 4- d'autoriser la création de cinq postes temporaires civils, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 mars 2026;
- 5- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de quatre postes policiers, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2026;
- 6- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;
- 7- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Abdelhaq Sari d'axer son intervention sur le point à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1212610003
80.01 (20.81)

CM21 1114

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2021-2022 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 1 173 450 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 604 479 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 198 807 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et créer deux postes temporaires civils pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire / Autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF), pour 2021-2022;
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 1 173 450 \$ et autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2021 de 604 479 \$ et un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2021 de 198 807 \$;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé policier de 10 postes policiers et créer deux postes temporaires civils, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour, et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1212610005
80.01 (20.82)

CM21 1115

Approuver un projet d'acte d'échange selon lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal deux terrains vacants situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, requis pour la construction d'un garage souterrain et un poste de ventilation, en échange desquels la Société de transport de Montréal cède à la Ville un terrain vacant situé dans le même arrondissement, afin de compléter l'aménagement du parc linéaire / Autoriser la création d'une servitude d'exploitation et de non construction pour la protection du collecteur Leduc et la création d'une servitude de limitation de charge et d'accès pour la protection et l'entretien des infrastructures de la Société de transport de Montréal, le tout sans soulte / Verser dans le domaine public le lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la date de possession et d'occupation par la Ville prévue en septembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à la Société de transport de Montréal (STM), deux terrains vacants soit le premier étant situé en front sur la rue Grenet dans le stationnement du centre culturel Saint-Laurent, d'une superficie de 300 mètres carrés, constitué du lot 5 974 607 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction d'un poste de ventilation et un second étant situé entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-ouest du boulevard Thimens, d'une superficie de 2 809,3 mètres carrés, constitué du lot 1 165 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du garage Côte-Vertu souterrain requis pour l'entreposage et l'entretien des trains Azur du métro. En échange, la STM cède à la Ville un terrain vacant, situé en front du boulevard Thimens, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, d'une superficie de 2 482,0 mètres carrés, constitué du lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal requis afin de compléter l'aménagement du parc linéaire le long du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. L'échange est sans soulte et selon les termes et conditions prévus au projet d'acte. Le projet d'acte d'échange prévoit la création d'une servitude d'exploitation et de non-construction afin de protéger le collecteur Leduc et une servitude de limitation de charge et d'accès pour la protection et l'entretien des installations de la STM;
- 2- de verser dans le domaine public de la Ville le lot 5 965 470 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la date de possession et d'occupation par la Ville, laquelle est prévue en septembre 2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171027002
80.01 (20.83)

CM21 1116

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Hébergement jeunesse Le Tournant, pour la propriété sise au 1775, rue Wolfe, dans l'arrondissement de Ville-Marie, prolongeant la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 21 ans, soit du 10 janvier 2031 jusqu'au 10 janvier 2052, dont la rente annuelle sera de 1 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 490 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et Hébergement jeunesse Le Tournant, pour la propriété sise au 1775, rue Wolfe, constitué du lot 1 566 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 294,3 mètres carrés, située dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 21 ans, à partir du 10 janvier 2031 jusqu'au 10 janvier 2052, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autorise la signature de l'acte de modification d'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet et à la condition que Hébergement jeunesse Le Tournant ait remis à la Ville la confirmation de son créancier hypothécaire à l'effet qu'il approuve la modification de l'emphytéose ainsi que toute preuve d'assurance, le tout tel que stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216037006
80.01 (20.84)

CM21 1117

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à céder à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier consent à céder à la Ville les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rue, ainsi qu'à créer dans l'acte d'échange, une servitude d'aménagement et de maintien à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une servitude d'utilités publiques, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour régulariser l'occupation de l'égout collecteur, le tout sans soulte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de promesse d'échange par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder à Bombardier inc. le lot 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Bombardier inc. consent à céder à la Ville les lots 1 498 376 et 4 432 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de rue, ainsi qu'à créer dans l'acte d'échange, une servitude d'aménagement et de maintien, à des fins de piste cyclable, d'une largeur de 20 mètres, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et une servitude d'utilités publiques, sur une partie des lots 4 432 395 et 1 707 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour régulariser l'occupation de l'égout collecteur, le tout sans soulte.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1214435004
80.01 (20.85)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.86) à 80.01 (20.89) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1118

Approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville vend à Demain Montréal s.e.c., à des fins de développement urbain et de construction de logements sociaux et communautaires et abordables, un terrain constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, d'une superficie de 9324,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 532 617 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte et ses annexes par lequel la Ville de Montréal vend à Demain Montréal s.e.c., à des fins de développement urbain et de construction de logements sociaux et communautaires et abordables, un terrain d'une superficie de 9 324,1 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 5 532 617 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte et ses annexes, le tout sous réserve de l'accomplissement de la procédure prévue à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et ville*;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204435002
80.01 (20.86)

CM21 1119

Accorder un soutien financier non récurrent à six organismes totalisant la somme de 11 554 311 \$, dans le cadre des appels à projets du volet 1 et du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 11 554 311 \$ aux organismes suivants dans le cadre des appels à projets du volet 1 et du volet 2 du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;

| ORGANISME | PROJET ET PÉRIODE | MONTANT |
|---------------------|--|------------|
| | Période : Octobre 2021 à janvier 2023 | |
| Ateliers Belleville | <p>Description : L'opportunité d'acquérir collectivement ce lieu emblématique donne une chance unique à toute une communauté de se réappropriier le 305 Bellechasse à l'intérieur d'un projet collectif et fédérateur. C'est une occasion de souligner l'histoire de ce lieu et de reconnaître l'apport des artistes qui y ont contribué, tout en y développant une vision d'avenir qui pourra inspirer d'autres projets similaires. La vision du projet découle de la réflexion des membres de l'organisme sur les réalités particulières aux ateliers artistes et d'artisans dans les quartiers centraux de l'île de Montréal. L'initiative s'inscrit dans une démarche plus large de sauvegarde, par l'accès à la propriété collective, d'espaces abordables de type industriel léger, adaptés aux besoins des ateliers d'artistes - des lieux mixtes et inclusifs qui regroupent des artistes, artisans, organismes culturels de production, de diffusion et de représentation, organismes communautaires, entreprises en démarrage, travailleurs autonomes et PME MTL Centre-Est.</p> <p>Il est visé de favoriser la collaboration entre les différents membres occupants par la mise en commun d'espaces, d'outils et de ressources humaines. Pour ce faire, une quantité substantielle d'espaces sera réservée afin d'y loger des ateliers de fabrication numérique et traditionnels (Fablab).</p> <p>Période : Octobre 2021 à janvier 2023</p> | 100 000 \$ |
| Coop MADAAM | <p>Description : Le projet vise l'acquisition d'un immeuble actuellement occupé par un espace de stockage de matériaux et un atelier contenant de la machinerie d'ébénisterie au rez-de-chaussée et un espace de bureaux à l'étage, afin qu'il soit transformé en ateliers pour femmes artistes et artisanes. L'offre d'achat est signée et acceptée et le projet est à l'étape des discussions avec les bailleurs de fond et d'estimation budgétaire des travaux à prévoir.</p> <p>Période : Octobre 2021 à janvier 2023</p> | 100 000 \$ |

| | | |
|---------------|---|--------------|
| Le Corrid'Art | Période : Octobre 2021 à janvier 2023 | 100 000 \$ |
| | <p>Description : Le Corrid'art est une organisation à but non lucratif gérée par des artistes, dont l'objectif est de faciliter la production d'œuvres d'art par ses membres en leur fournissant des espaces de travail abordables et de qualité dans un environnement favorable et sécurisé. Fondé en 2001, Le Corrid' art occupe 8000 pieds carrés d'un bâtiment industriel dans Parc Extension. Proposer à plus de 35 artistes 18 espaces abordables dans lesquels ils peuvent créer et exposer leurs œuvres les aide à accroître leur productivité, à ressentir un lien d'appartenance et à atténuer le sentiment d'isolement.</p> <p>Le financement permettra à l'organisme de poursuivre ses activités et de développer un nouveau projet afin de rester présent pour le milieu et de continuer à soutenir les artistes montréalais.</p> | |
| | Période : Octobre 2021 à janvier 2023 | |
| Lespacemaker | <p>Description : La demande actuelle vise l'étude et la planification de la rénovation des espaces locatifs actuels (2 125 pi²) et à l'aménagement de la Phase B (6 000 pieds carrés) de développement qui inclut 4 125 pieds carrés destinés à de nouvelles occupations pour artistes et artisan(e)s.</p> <p>L'aménagement de la phase B vise à développer plus d'une quarantaine de nouveaux espaces locatifs pour artistes et artisan(e)s aux besoins variés (art imprimé, photographie, sculpture, joaillerie, design textile, travail du cuir, etc.). À l'heure actuelle, 21 espaces privés sont loués par des membres et plus d'une soixantaine d'intéressé(e)s figurent déjà sur la liste d'attente.</p> <p>La proposition des ateliers privés de LESPACEMAKER se distingue par son coût très abordable, la flexibilité de durée du loyer, l'accès à des ateliers communs multitechniques (10 000 pieds carrés) et le dynamisme d'une communauté pluridisciplinaire.</p> | 80 833 \$ |
| | Période : Octobre 2021 à avril 2024 | |
| ART3 | <p>Description : Situés au cœur de Montréal, les Ateliers 3333 seront facilement accessibles, tant en transport en commun qu'à pied ou à vélo. L'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc Extension comporte déjà de nombreux espaces de créations et organisations culturelles, notamment la Cité des Arts du Cirque. Dans le quartier Saint-Michel, le projet des Ateliers 3333 a pour objectif de faire une place importante à l'inclusion de la diversité culturelle et de l'autochtonie et viendra combler un besoin pour des espaces de création en arts visuels et métiers d'art.</p> <p>Le secteur Espace culture de la table de concertation locale (Vivre Saint-Michel en santé) a d'ailleurs intégré dans son plan d'action l'objectif suivant : encourager l'émergence d'un centre d'artistes, de création artistique et des démarches de concertation sont en cours avec des organismes du quartier, notamment : Vivre Saint-Michel en santé (la table de concertation du quartier), le regroupement Espace culture, la Tohu, l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, etc. Une démarche est également en cours avec le Conseil des arts de Montréal afin d'explorer la possibilité de créer un espace de résidence d'artistes dans le bâtiment des Ateliers 3333. Cette résidence d'artiste pourrait être offerte en priorité aux artistes du quartier Saint-Michel.</p> <p>Une négociation s'est amorcée avec le propriétaire de l'immeuble il y a près de deux ans afin de conclure une entente qui pouvait garantir les conditions optimales pour la réalisation et la pérennité du projet. Un bail a été conclu au printemps 2021 et il comporte les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terme de 5 ans plus une option de 5 ans; - option d'achat dans les trois premières années, suivant la signature du bail, comportant un prix déjà fixé et un contrat d'acquisition déjà négocié qui fait partie intégrante du bail; - une prise de possession de l'ensemble du bâtiment dès le début du bail, assortie d'une reprise progressive des étages (libération par les locataires actuels) pour la transformation en ateliers d'artistes. <p>ART3 s'engage à acquérir le bâtiment dès l'approbation de la demande de subvention par la Ville de Montréal.</p> <p>La preuve d'achat sera nécessaire pour la signature de la convention.</p> | 5 100 000 \$ |

Période : Octobre 2021 à avril 2024

Description : L'immeuble du 5425 rue Casgrain est de type industriel « daylight factory » et comporte des plafonds hauts et des fenêtres ouvrantes et de grandes fenestration. Le quartier est bien desservi en transports en commun et il existe une forte présence d'artistes et d'artisans dans le secteur, de nombreuses entreprises du secteur créatif (vidéo, animation, technologie, jeux vidéo, etc.) et de nombreux commerces à proximité : cafés, quincaillerie, matériaux de construction, etc.

Depuis 2018, Ateliers créatifs Montréal (ACM) négocie avec le propriétaire, Gestion Skyline Holdings Inc., de la possibilité de conclure une entente à long terme portant sur une importante superficie et à un coût sous la valeur du marché : cela lui permettrait de faire lever les contraintes réglementaires, mais permettrait aussi en échange de protéger à long terme et à un coût abordable le plus d'ateliers d'artistes possible, les faisant passer d'un mode de détention à court terme à un mode de détention à long terme.

Ateliers créatifs
Montréal

Le mode de tenure du projet consiste en une entente d'usufruit d'une durée de 25 ans portant sur l'entièreté du projet (Étages 2, 3, 4, partie de 5 et partie rdc). L'usufruit faisant en sorte qu'ACM sera « réputé » propriétaire des espaces qu'il occupe, deux avantages importants faciliteront la viabilité du projet :

5 100 000 \$

- L'évaluation foncière de ces espaces sera beaucoup plus basse que l'évaluation qui est faite pour le reste de l'immeuble ou pour les immeubles du secteur. Cette évaluation foncière est basée sur les revenus locatifs (qui seront sous la valeur du marché à 12\$ le pied carré,) ainsi que sur la valeur des travaux à réaliser;

- ACM pourra présenter une demande d'exemption de taxes foncières aux termes de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec pour ses locataires éligibles, évalués à entre 15% et 25% des locataires totaux.

Le projet est tributaire de l'approbation par le conseil d'arrondissement et le comité consultatif d'urbanisme du Plateau-Mont-Royal de la modification réglementaire touchant le 5425 Casgrain.

La confirmation de l'usufruit, conditionnelle à l'obtention de la modification réglementaire de l'arrondissement, sera nécessaire pour la signature de la convention.

Période : Octobre 2021 à avril 2024

Description : Le projet vise l'acquisition d'un immeuble actuellement occupé par un espace de stockage de matériaux et un atelier contenant de la machinerie d'ébénisterie au rez-de-chaussée et un espace de bureaux à l'étage, afin qu'il soit transformé en ateliers pour femmes artistes et artisanes. L'offre d'achat est signée et acceptée et le projet est à l'étape des discussions avec les bailleurs de fond et d'estimation budgétaire des travaux à prévoir.

Coop MADAAM

973 478 \$

La preuve d'achat du bâtiment sera nécessaire pour la signature de la convention.

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218383006
80.01 (20.87)

CM21 1120

Accorder à Remorquage Météor inc. un contrat d'exclusivité pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire, pour une période de deux ans avec option de prolongation de deux ans, pour une somme de maximale de 620 497,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 21-18780 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à l'entreprise Remorquage Météor inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, ainsi que la possibilité de deux ans d'option, pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour l'intégralité de l'île de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 620 497,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18780 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Météor inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219264001
80.01 (20.88)

CM21 1121

Approuver le projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels accordé à Société de développement social (CG21 0485) pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), et autoriser une dépense additionnelle de 35 790 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 161 606 \$ à 197 396 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'Addenda 1 au contrat de services professionnels accordé de gré à gré à Société de développement social (CG21 0485) pour le déploiement d'une phase pilote de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) pour autoriser une dépense additionnelle de 35 790 \$, toutes taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat initial de 161 606 \$ à 197 396 \$, toutes taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213220005
80.01 (20.89)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1122

Adopter la nouvelle Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218788001
80.01 (30.01)

CM21 1123

Autoriser une dépense de 3 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) (CG21 0024)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Centre d'Acquisition Gouvernemental (CAG) (CG21 0024);
- 2- d'imputer ces dépenses à même le budget du PDI 2021 et 2022 du Service des technologies de l'information, Les dépenses sont assumées par l'agglomération et par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

Adopté à l'unanimité.

1217684008
80.01 (30.02)

CM21 1124

Autoriser une dépense maximale annuelle de 1 281 280 \$, taxes incluses, pour la location jusqu'à concurrence de 104 véhicules pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, ACCES Cannabis, EILTA, EMAF et ECCR, et ce, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec (CGER)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense maximale annuelle de 1 281 280 \$, taxes incluses, pour la location jusqu'à concurrence de 104 véhicules, pour la durée du financement des projets ACCES, ACCEF, ACCES Cannabis, EILTA et EMAF, et ce, conformément aux ententes 2001-0034 et 2011-0009 intervenues entre le Service de police de la Ville de Montréal et le Centre de gestion de l'équipement roulant du Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1215841004
80.01 (30.03)

CM21 1125

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 150 461 Canada inc. pour un montant total de 1 600 000 \$, dont 1 271 000 \$ (portant intérêt à compter du 7 juillet 2019) reste à payer plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 21 547,25 \$ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-1 Saint-Laurent / Autoriser une dépense supplémentaire de 1 211 269,80 \$ à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 150 461 Canada inc. pour un montant total de 1 600 000 \$ dont 1 271 000 \$ (portant intérêts à compter du 7 juillet 2019) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 21 547,25 \$ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-1 Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 211 269,80 \$;
- 3- d'émettre un chèque au montant de 1 271 000 \$ plus les intérêts au taux légal à compter du 7 juin 2019 et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque;
 - Ce premier chèque sera émis à l'ordre de DeGrandpré Chait en fidéicommiss
- 4- d'émettre un deuxième chèque au montant de 21 547,25 \$ en capital sans intérêt;
 - Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de DeGrandpré Chait en fidéicommiss
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, au 775 rue Gosford 4^e étage;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1210326002
80.01 (30.04)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1126

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale ».

Adopté à l'unanimité.

1211179005
80.01 (42.01)

CM21 1127

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1213867002
80.01 (42.02)

CM21 1128

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) ».

Adopté à l'unanimité.

1218812004
80.01 (42.03)

CM21 1129

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1208169004
80.01 (42.04)

CM21 1130

Adoption - Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ».

Adopté à l'unanimité.

1216898001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1131

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant à soutenir les organismes ayant accordé, durant la période du 20 mars 2020 au 19 septembre 2020, des congés d'intérêts sur certains prêts octroyés à des entreprises »;
- 2- de réserver la somme de 1,6 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

1218927012
80.01 (42.06)

CM21 1132

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

Adopté à l'unanimité.

1219168003
80.01 (42.07)

CM21 1133

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à l'aménagement et à la mobilité durables »;
- 2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme en 2024;
- 3- de réserver une somme de 8 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme.

Adopté à l'unanimité.

1218383002
80.01 (42.08)

CM21 1134

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027) ».

Adopté à l'unanimité.

1214320011
80.01 (42.09)

CM21 1135

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) ».

Adopté à l'unanimité.

1211179009
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.11) à 80.01 (42.13) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1136

Adoption - Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subventions pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville de Montréal »;
- 2- de réserver une somme de 2 M\$ pour sa mise en œuvre;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217796012
80.01 (42.11)

CM21 1137

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 985 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 985 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et électroniques ainsi que le remplacement d'instruments analytiques en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1216981001
80.01 (42.12)

CM21 1138

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale dans le cadre de campagnes d'obligations communautaires »;
- 2- de réserver la somme de 400 000 \$ pour sa mise en œuvre en 2021.

Adopté à l'unanimité.

1218973001
80.01 (42.13)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1139

Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) pendant trois ans chacun avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers et la réduction d'un poste policier par rapport à l'entente précédente pour la même période / Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2025, pour l'affectation d'un maximum de neuf policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à L'Escouade nationale de répression contre le crime organisé (ENRCO) pendant trois ans chacun avec une possibilité de prolongation d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de neuf postes policiers et la réduction d'un poste policier pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

1215326002
80.01 (50.01)

CM21 1140

Approuver rétroactivement l'accord cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024, concernant le développement et le soutien mutuel de gestionnaires de niveau supérieur au sein des organisations de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un maximum de 10 gestionnaires, au sein de chaque organisation, pendant une période maximale d'un an chacun / Autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver rétroactivement l'accord cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2024, concernant le développement et le soutien mutuel de gestionnaires de niveau supérieur au sein des organisations de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un maximum de 10 gestionnaires, au sein de chaque organisation, pendant une période maximale d'un an chacun;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1215326006
80.01 (50.02)

CM21 1141

Autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP) pour une période de deux ans, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2023 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour 2022 au niveau des revenus de 106 008 \$ et pour 2023 selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Autorité des marchés publics (AMP) pour une période de deux ans, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2023;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service à cet effet;

- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 106 008 \$ pour 2022 de ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214974006
80.01 (50.03)

CM21 1142

Autoriser la création de 28 postes policiers permanents dans l'équipe ECLIPSE et de 14 postes permanents (12 policiers et 2 civils) au Service spécialisé en enquêtes criminelles, sans contrepartie à compter de la date de signature de la résolution, et un budget additionnel de 1 880 600 \$ en provenance des dépenses contingentes pour 2021 (1 390 000 \$ pour la masse salariale et de 490 600 \$ pour les biens et services) / Autoriser, pour 2022, un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 5 792 900 \$ (5 600 600 \$ pour les salaires et 192 300 \$ pour les biens et services) / Autoriser l'augmentation de l'effectif autorisé permanent policier de 40 postes policiers et la création permanente de deux postes civils à compter de la date de signature de la résolution

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la création de 28 postes policiers permanents dans l'équipe ECLIPSE et de 14 postes permanents (12 policiers et 2 civils) au Service spécialisé en enquêtes criminelles, sans contrepartie, à compter de l'adoption de la résolution, et un budget additionnel de 1 880 600 \$ en provenance des dépenses contingentes pour 2021 (1 390 000 \$ pour la masse salariale et de 490 600 \$ pour les biens et services);
- 2- d'autoriser, pour 2022, un ajustement de la base budgétaire d'un montant de 5 792 900 \$ (5 600 600 \$ pour les salaires et 192 300 \$ pour les biens et services);
- 3- d'autoriser l'augmentation de l'effectif autorisé permanent policier de 40 postes policiers et la création permanente de deux postes civils à compter de la date de signature de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

1212610006
80.01 (50.04)

CM21 1143

Autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période / Autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le Directeur du SPVM à signer l'entente de versement annuel de la subvention par le ministère de la Sécurité publique pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 26 postes policiers et de deux postes permanents civils pour la même période;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement annuel de la subvention par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024;
- 5- d'autoriser l'augmentation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses du SPVM pour un montant équivalent ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215841003
80.01 (50.05)

CM21 1144

Approuver l'entente No 21 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet la mise en place d'un projet pilote portant sur de nouvelles initiatives en remplacement du statut de pompiers temporaires (phase 2 entente no.11)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 septembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente No 21 conclue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125) ayant pour objet la mise en place d'un projet pilote portant sur de nouvelles initiatives en remplacement du statut de pompiers temporaires (phase 2 entente no11).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217839004
80.01 (50.06)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1145

Conclure une entente-cadre avec Pneus Métro inc. pour l'acquisition de chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, pour une période de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 861 751,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18604 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune par laquelle Pneus Métro inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chenilles en caoutchouc pour véhicules Prinoth, pour une somme maximale de 749 349,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18604;
- 2- d'autoriser une dépense de 112 402,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pneus Métro inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1215382012

CM21 1146

Accorder un contrat à Fortier Auto (Montréal) Itée, pour la fourniture de camionnettes 4X2 à cabine d'équipe six places - Dépense totale de 1 643 618,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18761 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Fortier Auto (Montréal) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de camionnettes 4X2 à cabine d'équipe six places, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 643 618,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18761;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier Auto (Montréal) Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1215382016

CM21 1147

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de gestion du projet d'occupation transitoire de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une durée visée de 36 mois, pour une somme maximale de 314 310,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de gestion du projet d'occupation transitoire de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une durée visée de 36 mois, pour une somme totale de 314 310,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette somme;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1210154004

CM21 1148

Approuver un projet de troisième convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., à des fins de télécommunications, un terrain d'une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2027, pour un loyer total de 149 182 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de troisième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Telus Communications inc., à des fins de télécommunications, un terrain ayant une superficie approximative de 525 mètres carrés, connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2027, pour un loyer total de 149 182 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de renouvellement du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1218042005

CM21 1149

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9319-4322 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Pub BreWskey, à des fins de restauration, pub, espace de brassage et boulangerie, les locaux 150, 175 et C-20 d'une superficie de 10 077 pieds carrés, situés au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 3 051 232,75 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 9319-4322 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Pub BreWskey, à des fins de restauration, pub, espace de brassage et boulangerie, les locaux 150, 175 et C-20 d'une superficie de 10 077 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 3 051 232,75 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1216025008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1150

Approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc. souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin, entres autres, d'augmenter la portée des travaux d'améliorations locatives et de modifier l'emplacement des enseignes extérieures du Centre des mémoires montréalaises, au 2^e étage, de l'immeuble situé au 1200, boulevard Saint-Laurent / Autoriser une dépense additionnelle de 4 789 066,33 \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts des travaux d'aménagement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc., souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin, entres autres, d'augmenter la portée des travaux d'améliorations locatives et de modifier l'emplacement des enseignes extérieures du Centre des mémoires montréalaises, au 2^e étage, de l'immeuble situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 050 308,61 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 704 265,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1214069002

CM21 1151

Accorder un contrat de prêt de local entre la Ville de Montréal et TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, à titre gratuit, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, jusqu'au 31 décembre 2026 - Le montant total de la subvention pour la durée de l'entente (cinq ans) est de 175 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal loue au TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, à titre gratuit, un local pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau, jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant total de la subvention pour la durée de l'entente de cinq ans est de 175 000 \$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1215978003

CM21 1152

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, établissant les modalités et les conditions de location de l'espace restaurant du TAZ, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 / Autoriser la réception d'une somme évaluée à 37 366,90 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention – casse-croûte établissant les modalités et les conditions de location de l'espace restaurant du TAZ entre la Ville de Montréal et le TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;
- 2 - d'autoriser la réception de la somme évaluée de 37 366,90 \$, taxes incluses, à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1215978005

CM21 1153

Accorder un contrat à UAP inc. pour la fourniture de 13 unités de récupération et de diagnostic des gaz réfrigérants de climatiseur - Dépense totale de 125 802,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18881 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire UAP inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 13 unités de récupération et de diagnostic des gaz réfrigérants de climatiseur, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 802,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18881;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1215382017

CM21 1154

Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition des équipements d'éclairage du MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 518 258,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18867 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'équipements d'éclairage pour le MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 493 579,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18867 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 678,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1213673005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1155

Accorder deux contrats, soit un contrat à Innovation MI-8 inc. et un contrat à Tacel Itée, pour la fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Radar (item 1) et des systèmes de détection Mi-bloc Vidéothermique (item 2), situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX - Dépense totale de 417 099,13 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18823 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1564;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux seuls soumissionnaires conformes Innovation MI-8 inc. et Tacel Itée., les contrats pour la fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Radar (item 1) et des systèmes de détection Mi-bloc Vidéothermique (item 2), reliés aux feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18823;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|----------------------|--|------------------------------------|
| Innovation MI-8 inc. | Item 1 : Fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Radar | 233 682,09 \$ |
| Tacel Itée. | Item 2 : Fourniture des systèmes de détection Mi-bloc Vidéothermique | 115 470,54 \$ |

- 2 - d'autoriser une dépense de 67 946,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1216486003

CM21 1156

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine - Phase 1 - Dépense totale de 2 694 751,42 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6582 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement du pôle famille du parc La Fontaine - phase 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 897 712,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6582;
- 2 - d'autoriser une dépense de 379 542,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 170 794,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 246 702,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de prioriser, pour l'année 2023 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, au montant de 62 052,24 \$ net des ristournes de taxes (dont 52 865,83 \$ en rémunération et 9 186,41 \$ en biens taxables);
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Les excavations Super inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219257005

CM21 1157

Autoriser le transfert d'un montant de 31 507,02 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour terminer le projet de la piscine St-Georges de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CM19 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 000 \$ à 1 240 507,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 31 507,02 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 31 507,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à Axe construction inc. (CM19 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 000 \$ à 1 240 507,02 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1217055002

CM21 1158

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Arrimeurs, incluant l'éclairage - Dépense totale de 2 641 921,89 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public numéro 21-6610 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place des Arrimeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 928 410,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6610;
- 2 - d'autoriser une dépense de 289 261,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 231 409,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - d'autoriser une dépense de 192 841,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de prioriser, pour l'année 2023 et les années suivantes, les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest, au montant de 13 025,47 \$, net des ristournes de taxes (dont 11 450,66 \$ en rémunération et 1 574,81 \$ en biens taxables);
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Super inc.;
- 7 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1218130001

CM21 1159

Approuver un projet d'avenant #1 à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema, Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure (CE16 1466) et autoriser une dépense additionnelle de 345 422,60 \$, taxes et contingences incluses, pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 118,17 \$ à 804 540,77 \$ taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant #1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Services Intégrés Lemay et Associés inc., architectes, Martin Roy et associés inc., ingénieurs en électromécanique et Elema, Experts-Conseils inc., ingénieurs en structure (CE16 1466) et autoriser une dépense additionnelle de 266 150,58 \$, taxes incluses, pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel, majorant ainsi le montant total du contrat de 459 118,17 \$ à 725 268,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 272,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1215965002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1160

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de services, de gré à gré, par lequel le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal s'engage à fournir les services professionnels requis pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection développée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217065003

CM21 1161

Approuver un projet d'addenda #1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM (CG08 0336)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1580;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #1 relatif à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CG08 0336);
- 2- d'autoriser la réception d'une somme de 3 984 330,18 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1216006002

CM21 1162

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Agence de mobilité durable, un espace de bureau ayant une superficie locative d'espace de bureau de 10 032 pieds carrés, plus 119 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme d'un an, du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, pour un loyer total de 247 012 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1583;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme d'un an, du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain portant le numéro de lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative d'espace de bureau de 10 032 pieds carrés plus 119 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, pour un loyer total de 247 012 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1210515011

CM21 1163

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de M. Joseph Remer, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 11 006 pieds carrés, situé au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 181 373,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de troisième convention de prolongation du sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 11 006 pieds carrés, situé au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2021, moyennant un loyer total de 32 751,36 \$, plus les taxes applicables - Le montant de la subvention est de 131 233,58 \$ pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de M. Joseph Remer, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2021, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 181 373,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'approuver le projet d'une troisième convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2021, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 32 751,36 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de sous-bail;
- 3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1218682005

CM21 1164

Résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Physiothérapie du sport du Québec pour l'occupation de locaux situés au niveau 2 (local 095-ETA01-022) du Complexe sportif Claude-Robillard à compter du 1^{er} février 2022 / Approuver la diminution de revenu de 24 272 \$, taxes incluses, au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, associée aux loyers prévus pour la période du 1^{er} février au 30 septembre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de résilier le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Clinique Physioactif Claude-Robillard inc. (CM17 1222) pour l'occupation de locaux situés au niveau 2 (local 095-ETA01-022) du Complexe sportif Claude-Robillard à compter du 1^{er} février 2022;
- 2 - d'approuver la diminution de revenu de 24 272 \$, taxes incluses, au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports associée aux loyers prévus pour la période du 1^{er} février au 30 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1211543005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1165

Autoriser une dépense additionnelle de 32 110,28 \$, taxes incluses, pour l'abonnement au produit i-Tiva dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Incorporated pour le renouvellement du contrat d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèques Sierra (CM20 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 104 510,44 \$, à 1 136 620,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 32 110,28 \$, taxes incluses, pour l'abonnement au produit i-Tiva dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Incorporated (CM20 0146), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 104 510,44 \$, à 1 136 620,72 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser la directrice d'Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217655006

CM21 1166

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont - Dépense totale de 505 796,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18832 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1616;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau des équipements scénographiques du Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 796,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18832;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1219301001

CM21 1167

Accorder un contrat à LSM Son et Lumières inc. pour la mise à niveau des équipements scénographiques de la Chapelle du Bon Pasteur - Dépense totale de 635 173,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18833 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à LSM Son et Lumières inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements scénographiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 635 173,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18833;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de LSM Son et Lumières inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1219301002

CM21 1168

Accorder un contrat à Les Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie - Dépense totale estimée à 371 652 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 635 000 \$ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1618;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal, pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie, pour une somme estimée de 371 625 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 635 000 \$ équivalent aux recettes estimées des Passeports Espace pour la vie vendus par les Amis du Jardin botanique de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1210348008

CM21 1169

Autoriser une prolongation de 12 mois des ententes avec Lumca inc. et Guillevin International cie pour la fourniture des luminaires décoratifs dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au diode électroluminescente (DEL) 3000 Kelvin (K) (CM18 0819)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une prolongation de 12 mois jusqu'au 1^{er} octobre 2022, des ententes avec Lumca inc. et Guillevin International cie pour la fourniture des luminaires décoratifs dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au diode électroluminescente (DEL) 3000 Kelvin (K).

Adopté à l'unanimité.

20.25 1217629001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1170

Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition d'équipement scénographiques de vidéo-projection pour le Quartier des Spectacles (Esplanade Tranquille) - Dépense totale de 1 579 646,41 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18221 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1624;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solotech inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'Esplanade Tranquille, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 373 605,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20 -18221;
- 2- d'autoriser une dépense de 206 040,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Solotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1218781004

CM21 1171

Accorder un contrat à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti), pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage, pour une durée de deux ans avec une option d'une année de prolongation pour 18 arrondissements, pour une somme maximale de 285 934,20 \$, taxes et option de prolongation incluses - Appel d'offres public 21-18916 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1629;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 99181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage, pour une période de deux ans, avec une option d'une année de prolongation dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 934,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18916;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217286003

CM21 1172

Autoriser une dépense additionnelle de 620 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences et autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la réalisation des travaux supplémentaires à l'aréna Raymond-Bourque dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM19 0924), majorant ainsi le montant total du contrat de 27 445 414,76 \$ à 28 065 414,76 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1630;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 620 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM19 0924), majorant ainsi le montant total du contrat de 27 445 414,76 \$ à 28 065 414,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1218516001

CM21 1173

Accorder un contrat à Afcor Construction inc. pour l'exécution des travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux, située au 4501, avenue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 986 193,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15602 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1634;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du Centre Marcel-Giroux, situé au 4501, avenue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 588 954,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15602;
- 2 - d'autoriser une dépense de 317 790,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 79 447,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Afcor Construction inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1218946003

CM21 1174

Autoriser un transfert de 13 083,70 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 4 610 000,75 \$ à 4 623 084,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1637;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un transfert de 13 083,70 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine dans le cadre du contrat 14341 accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375) majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 4 610 000,75 \$ à 4 623 084,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1215965004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1175

Accorder un contrat de services professionnels à GHD Consultants Itée, pour l'élaboration d'un concept préliminaire pour la construction d'une passerelle de transport actif reliant le parc Marguerite-Bourgeois au secteur Gaétan-Laberge, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 384 811,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18614 (1 soum.) / Autoriser un virement de 351 384,47 \$ provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1647;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à GHD Consultants Itée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un concept d'une passerelle de transport actif reliant le parc Marguerite-Bourgeois au secteur Gaétan-Laberge dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 374 358,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18614;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 453,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 351 384,47 \$ (net de ristourne) provenant du surplus affecté de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1217211006

CM21 1176

Autoriser une dépense additionnelle de 369 152,22 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée de Lemay Co inc. en architecture et architecture de paysage, de Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, de Calculatec inc. en génie de charpente et de Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235 et CM19 1027), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 513 075,59 \$ à 1 882 227,81 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet d'addenda no 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1653;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 369 152,22 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine (CM18 0235), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 513 075,59 \$ à 1 882 227,81 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'équipe formée par Lemay Co inc. en architecture et architecture de paysage, Bouthillette Parizeau inc. en génie électrique, mécanique et électronique, Calculatec inc. en génie de charpente et Marchand Houle & Associés inc. en génie civil (CM18 0235 et CM19 1027) à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1211670002

CM21 1177

Approuver le transfert d'un montant de 157 815,36 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes dans le cadre du contrat accordé à Axe Construction inc. (CM20 0056) vers le budget des dépenses contingentes dans le cadre du contrat accordé à Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants (CM14 0399), pour les travaux de la cour de service Dickson - Lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 764 797,27 \$ à 1 922 612,63 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1649;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le transfert d'un montant de 157 815,36 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes du contrat accordé à Axe Construction inc. (CM20 0056), vers le budget des dépenses contingentes du contrat accordé aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants (CM14 0399) pour travaux de la cour de service Dickson - Lot 1, majorant ainsi le montant du contrat de 1 764 797,27 \$ à 1 922 612,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer ce transfert conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1218911004

CM21 1178

Autoriser une dépense additionnelle de 377 788 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par ÉVOQ architecture inc., NCK inc. en génie de charpente et en génie civil et PMA inc. en génie électrique et mécanique (CM18 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 184 645 \$ à 3 562 433 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet d'avenant no 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1655;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et l'équipe formée par ÉVOQ architecture inc., NCK inc. en génie de charpente et en génie civil et PMA inc. en génie électrique et mécanique (CM18 0360), pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la Bibliothèque Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 377 788 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 184 645 \$ à 3 562 433 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1215884001

CM21 1179

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX INNOV inc. (4 119 266,81 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+/BC2 (2 573 715,38 \$, taxes incluses), pour des services en ingénierie et en aménagement du domaine public, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, jusqu'au 30 septembre 2024 ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, selon la première des deux éventualités, avec option de renouvellement des contrats pour un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18862 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1644;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement du domaine public, dans le cadre de la réalisation des grands projets partenaires à la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 30 septembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18862;

| <u>Firmes</u> | <u>Somme maximale</u> | <u>Contrat</u> |
|------------------------|-----------------------|----------------|
| FNX INNOV-INC | 4 119 266, 81 \$ | 1 |
| Regroupement CIMA+/BC2 | 2 573 715, 38 \$ | 2 |

- 2 - de procéder à une évaluation de rendement des firmes FNX-INNOV INC et Regroupement CIMA+/BC2;
- 3 - d'autoriser le Directeur de la Direction de la gestion du portefeuille de projets à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1217211012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1180

Autoriser une dépense additionnelle de 37 487,94 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, dans le cadre de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount (CM15 0977) / Approuver un projet d'avenant no 3 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1663;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 37 487,94 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;
- 2- d'approuver le projet d'avenant no 3 modifiant l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount (CM15 0977);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1215243002

CM21 1181

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 850 000 \$ pour l'année 2021 et 1 865 000 \$ pour l'année 2022, pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM19 1118) / Approuver un projet d'avenant 2 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1659;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 850 000 \$ pour l'année 2021 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des frais supplémentaires encourus pour l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence reliés principalement à l'Opération 1^{er} juillet dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis en vertu de l'entente approuvée par le conseil municipal (CM19 1118);
- 2- d'augmenter de 1 865 000 \$ en 2022 la contribution maximale à l'OMHM pour les frais encourus pour l'hébergement temporaire en vertu de la même entente;
- 3- d'approuver l'avenant 2 à l'entente du 22 octobre 2019 entre la Ville de Montréal et cet organisme (CM19 1118);
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense additionnelle pour 2021 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1210498003

CM21 1182

Approuver un projet convention de cession dans lequel Quartier des Spectacles Immobilier cède au Partenariat du Quartier des spectacles tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient en sa qualité d'organisme à but non lucratif en lien avec le prêt d'un espace dit « Restaurant » situé au 1414, rue Clark, dans le pavillon multifonctionnel de l'esplanade Tranquille, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1667;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession dans lequel Quartier des Spectacles Immobilier cède au Partenariat du Quartier des Spectacles et auquel intervient la Ville de Montréal, tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient en sa qualité d'organisme à but non lucratif en lien avec le prêt d'un espace dit « Restaurant » situé au 1414, rue Clark, dans le pavillon multifonctionnel de l'esplanade Tranquille, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1210515010

CM21 1183

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Bécassine, à des fins de garderie, un immeuble situé au 201, avenue Mercier dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 10 ans, du 4 juillet 2021 au 3 juillet 2031, moyennant un loyer total de 249 785,04 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1668;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre de la petite enfance Bécassine, à des fins de garderie, un immeuble situé au 201, avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 10 ans, du 4 juillet 2021 au 3 juillet 2031, pour un loyer total de 249 785,04 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1215372007

CM21 1184

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Les Forges de Montréal, à des fins d'activités culturelles, de loisirs et de production artisanale, un édifice situé au 227, rue Riverside, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mars 2021, pour un loyer total de 6 656,40 \$, plus les taxes applicables - La subvention immobilière représente une somme de 18 256,10 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1671;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal prolonge une location à Les Forges de Montréal pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mars 2021, au 227 rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'activités culturelles, de loisirs et de production artisanale, pour un loyer total de 6 656,40 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. La subvention immobilière représente une somme de 18 256,10 \$;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1215941004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1185

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Gestion Francis Morin inc. établissant les modalités et les conditions de location de l'espace boutique du TAZ, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 / Autoriser la réception d'une somme maximale de 430 800,86 \$, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1672;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention établissant les modalités et les conditions de location de l'espace boutique du TAZ entre la Ville de Montréal et Gestion Francis Morin inc., pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;
- 2- d'autoriser la réception de la somme maximale de 430 800,86 \$ à cette fin conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1215978004

CM21 1186

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 300 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal pour l'année 2021-2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1679;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2021 et 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1217797005

CM21 1187

Accorder un contrat à Atelier Aktuel inc. pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises - Dépense totale de 1 063 026,29 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18903 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Atelier Aktuel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 885 855,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18903;
- 2- d'autoriser une dépense de 132 878,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 44 292,76 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Atelier Aktuel inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1213673007

CM21 1188

Approuver un projet d'acte d'échange d'immeubles situés au sud du boulevard Métropolitain et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, par lequel la Ville cède à Lafarge Canada inc., des terrains d'une superficie totale de 12 487 mètres carrés, en contrepartie desquels Lafarge Canada inc. cède à la Ville des terrains d'une superficie totale de 12 487 mètres carrés / Autoriser une dépense de 13 466,25 \$ pour assumer les coûts de cet échange

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Lafarge Canada inc. cède à la Ville, les lots 4 919 612 et 4 919 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 12 487 mètres carrés et par lequel, en contrepartie, la Ville cède à Lafarge Canada inc. les lots 1 110 473 à 1 110 479, 1 110 481 à 1 110 484 et 1 110 486 à 1 110 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant aussi une superficie de 12 487 mètres carrés, lesquels sont situés dans l'arrondissement d'Anjou, le tout sans soulte, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser une dépense nette de 13 466,25 \$, correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net de ristournes applicables, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1187723001

CM21 1189

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont, pour la gestion du Théâtre Outremont, couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, pour une somme forfaitaire maximale de 83 705 \$, plus les revenus de location estimés à 125 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant total de 125 000 \$ soit, 50 000 \$ en 2021 et 75 000 \$ en 2022 / Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 402 091 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA21 16 0277, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2021-2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont pour la gestion du Théâtre Outremont, couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, pour une somme forfaitaire maximale de 83 705 \$, plus les revenus de location estimés à 125 000 \$;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant total de 125 000 \$ soit, 50 000 \$ en 2021 et 75 000 \$ en 2022;
- 3- d'accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 402 091 \$ accordé à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA21 16 0277, pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2021-2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1218488001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1190

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux de réaménagement de la cour de services Dickson - Lot 2, situé au 2060-2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 34 238 561,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15719 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de la cour de services Dickson – Lot 2, située au 2060-2150, rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 884 159,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15719;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 5 376 831,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 977 750 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de EBC inc. à la fin de travaux;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1200652001

CM21 1191

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats aux firmes Déneigement Fontaine Gadbois inc. et JMV Environnement inc. pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ou trois saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 7 364 226,60 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18895 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1715;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats, pour les arrondissements d'Anjou (Lot ANJ-101-2123, pour une période de deux ans) et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Lot RDP-102-2124, pour une période de trois ans) pour l'exécution des services de déneigement clés en main, aux prix de leurs soumissions, soit une somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18895 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel;

| Adjudicataires | Contrats | Montant avec IPC, avant variations quantités et contingences (TTC) |
|-----------------------------------|--------------|--|
| Déneigement Fontaine Gadbois inc. | ANJ-101-2123 | 2 341 742,73 \$ |
| JMV Environnement inc. | RDP-102-2124 | 3 795 112,77 \$ |

TOTAL **6 136 855,50 \$**

TTC : Toutes taxes comprises

- 3 - d'autoriser une dépense au montant de 306 842,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense au montant de 920 528,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Déneigement Fontaine Gadbois inc. et JMV Environnement inc.;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1216320007

CM21 1192

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Génix inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises - Dépense totale de 74 462 678,51 \$, taxes , contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6538 (2 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 500 083,31 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1723;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Génix inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 63 034 716,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6538;
- 3 - d'autoriser une dépense de 9 501 220,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 926 741,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Construction Génix inc.;
- 6 - d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 500 083,31 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur;
- 7 - de prioriser, pour l'année 2025 et les années suivantes, les dépenses d'entretien et d'animation au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie, au montant de 500 000 \$ par année, net de ristournes, ainsi que les dépenses d'entretien au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 40 000 \$ par année, net de ristournes;
- 8 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1216605001

CM21 1193

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 11 arrondissements, d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 14 272 137,37 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1716;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 11 arrondissements du territoire de la Ville de Montréal, d'une durée d'un an, pour un montant maximal de 14 272 137,37 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Transvrac Montréal-Laval inc., établissant les termes et conditions dudit contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, établissant les termes et conditions dudit contrat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1216320005

CM21 1194

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour la réalisation de travaux d'aménagement de berges, de passerelles et d'éclairage de sentiers au parc Angrignon - Dépense totale de 2 892 794,79 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6612 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1725;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de berges, de passerelles et d'éclairage de sentier au parc Angrignon, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 142 810,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6612;
- 3 - d'autoriser une dépense de 321 421,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 257 137,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'autoriser une dépense de 171 424,87 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec Itée;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1218135001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1195

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété sise au 10131-10133, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, d'une superficie de 1 434 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constituée du lot 1 412 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1750;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen de la propriété sise au 10131-10133, boulevard Pie-IX, entre la rue Larin et le boulevard Industriel, constitué du lot 1 412 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 434 mètres carrés, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de redévelopper la propriété pour y aménager un parc local;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 540 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1206037002

CM21 1196

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 16 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des servitudes permanentes dans le cadre du projet SRB-Pie IX, dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur deux lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 412 769 (CM17 0778) et 1 879 065 (CM18 0648) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1751;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 227 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-208 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-212 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;

- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-217 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 214 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-218 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 215 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-220 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 227 117 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-205 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 245 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-211 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-214 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 268 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-209 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 4 711 805 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-204 Saint-Michel, en remplacement des plans P-34 Montréal-Nord et 401060-0020-73, joints au présent dossier décisionnel;
- 11- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 727 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-224 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 12- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 227 565 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-221 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 13- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-225 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 14- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 213 815 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-222 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 15- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 881 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-94 Rosemont, en remplacement du plan P-78 Rosemont, joints au présent dossier décisionnel;
- 16- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest du boulevard Pie-IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-94 Rosemont, en remplacement du plan P-67 Montréal-Nord, joints au présent dossier décisionnel;
- 17- de décréter l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 1187310003 item 1 côté ouest et par le plan P-75 Maisonneuve relativement à une partie du lot 1 879 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

18- de décréter l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 1177310003 item 2 côté est et par le plan P-401060-0020-27 relativement à une partie du lot 1 412 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

19- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;

20- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1216486001

CM21 1197

Accorder un contrat à Salvex inc. pour des travaux d'aménagement du passage à niveau d'Ogilvy, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 509 914,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 422920 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Salvex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy, aux prix de sa soumission à la suite de négociations, soit pour une somme maximale de 356 422,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 422920;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 463,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 028,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Salvex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1217231066

CM21 1198

Accorder un contrat à Construction Genfor Itée, pour des travaux d'aménagement de cuisine ainsi que la fourniture et l'installation d'appareils de chauffage radiant dans le Quartier des spectacles - Esplanade Tranquille - Dépense totale de 1 004 938,99 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453313 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1727;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Genfor Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de cuisine ainsi que la fourniture et l'installation d'appareils de chauffage radiant dans le Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 858 863,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453313;
- 2- d'autoriser une dépense de 128 829,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Genfor Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1217231067

CM21 1199

Accorder un contrat de services professionnels à Ernst & Young pour l'élaboration du modèle d'affaires détaillé, incluant la structure de partenariat et le montage financier, pour la mise en œuvre du projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome - Dépense totale de 214 580,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18958 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du modèle d'affaires détaillé, incluant la structure de partenariat et le montage financier, pour la mise en œuvre du projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 214 580,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18958;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1217793001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.58 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1200

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, pour la construction d'une école secondaire et un centre de formation aux adultes, un terrain vacant d'une superficie approximative de 45 172,1 mètres carrés, situé côté sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, sans considération monétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1749;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de promesse bilatérale de cession et d'acquisition par laquelle la Ville de Montréal s'engage à céder au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, un terrain vacant d'une superficie approximative de 45 172,1 mètres carrés, pour la construction d'une nouvelle école secondaire et un centre de formation aux adultes, situé côté sud du boulevard Métropolitain, à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le projet de promesse bilatérale.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1214501004

CM21 1201

Fermer et retirer du domaine public, à toute fins de droit, le lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, d'une superficie de 9 324,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de fermer et de retirer du domaine public, à toute fins que de droit, le lot 6 280 996 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, d'une superficie de 9 324,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1204435002

CM21 1202

Approuver la promesse bilatérale de cession par laquelle la Société immobilière du Canada CLC limitée s'engage à céder à la Ville de Montréal, l'immeuble constitué du lot 4 657 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour fins de réserve foncière, et ce, sans contrepartie financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1757;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'une promesse bilatérale de cession et d'achat par laquelle la Société immobilière du Canada CLC limitée s'engage à céder à la Ville de Montréal, aux fins de réserve foncière, l'immeuble, constitué du lot 4 657 467 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, un immeuble, sans aucune garantie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, situé au nord de l'autoroute Bonaventure et à l'est de la rue Mill, d'une superficie totale approximative de 924,5 mètres carrés et ce, sans contrepartie financière. L'engagement de la Ville d'acquérir l'immeuble est conditionnel à ce que le maintien, l'entretien et la réparation du canal de fuite du déversoir n°2 enfoui sous l'immeuble ne soient pas de sa responsabilité;
- 2 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville à poursuivre les négociations avec Parcs Canada afin de conclure une entente concernant les obligations de maintien, d'entretien et de la réparation du canal de fuite du déversoir n°2;
- 3 - d'autoriser la signature de l'acte de cession résultant de la présente promesse, d'autant que l'acte de cession soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la promesse;
- 4 - de mandater la Direction générale de la Ville à assurer le suivi du respect des conditions de la lettre d'entente portant sur l'acquisition par la Ville des immeubles de la Société immobilière du Canada CLC limitée que constituent les rues des Irlandais, Riverside, Mill et le pont Mill et ses approches.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1217723001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 17 h 23, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, prend la parole et adresse ses félicitations à M^e Yves Saindon qui en est à son dernier conseil municipal.

À 17 h 26, la présidente du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 27 septembre 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 27 septembre 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Lionel Perez.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. La présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 65 questions ont été reçues de la part de 38 femmes, 25 hommes et deux personnes qui ne souhaitent pas s'identifier; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 37 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Liana Mundy | Mme Giuliana Fumagalli (M. Sylvain Ouellet) | Etant donné que les services pour enfants, tels que les garderies et les camps de jour, mais surtout les cours de natation et sports en général pour enfant en bas âge, ne sont presque pas disponible à Montréal en temps de COVID mais aussi avant la pandémie, et se remplissent en moins d'une minute, laissant des centaines de parents et enfants dans l'impossibilité d'avoir une place, qu'est-ce que vous allez faire pour améliorer l'accès à ses services? |
| Pierre Chamberland | M. Normand Marinacci | Lors de votre visite de campagne électorale vous m'avez dit si j'ai bien compris qu'il reste une valve à installer. Expliquer moi comment après 4 ans, cette recommandation du post mortem de 2018 n'est pas encore terminée et pourquoi?. |
| Géraldine Restani | Mme Valérie Plante (M. Jocelyn Pauzé) | Comment se fait-il que nous manquions de places pour des cours de natation pour les enfants? |
| Anna Nazarewska | Conseiller municipal (Mme Caroline Bourgeois) | Bonjour Suite à Votre annonce pour le concours architectural pour la nouvelle bibliothèque accès Montréal j'ai décider de Vous faire part de mon opinion. Je pense que le boisée situé dernière la bibliothèque et son aménagement est plus important porte la sécurité et bien être des étudiants. Vous pouvez même leurs demander de quelle fasson ils aimeraient le concevoir en faisant de sondage directement à l'école Jean Grou. C'est en étant à l' écoute des jeunes et de la population nous allons construire notre bien être . Merci pour Votre réponse veuillez agréé mes sentiments meilleurs. |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Shimmon Hutchinson | Mme Manon Barbe | I would like to know is there a plan to have more of a EV charging infrastructure in Lasalle for those who have an EV and park on the street? And if so, what is the roll out plan? If not, when is one going to be developed? Currently there is one for the area by the St. Lawrence and going into Lachine, but is currently under construction, leaving none in my surrounding area. |
| Steve Morrissette | Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong) | Mme la mairesse, Vous avez par le passé pris position contre la loi 21. Que pensez-vous de la loi 96? Comptez-vous prendre position contre? Merci |
| Geneviève Paquin | Mme Giuliana Fumagalli (M. Jocelyn Pausé) | Que comptez-vous faire avec la problématique actuelle du manque de place disponible pour les cours de natation offert aux enfants du primaire ? |
| Isabelle Sawyer | Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong) | Comment se fait-il que le mandat de la Commissaire à la discrimination systémique soit restreint à la situation ou aux plaintes des employés, plutôt que de couvrir la situation des citoyens habitant l'île de Montréal ? L'annonce de cette position n'a-t-elle pas été faite comme un soulagement à une situation touchant les personnes habitant l'île, et non pas seulement les personnes postulant ou étant employés à la Ville ? Comment également se fait-il que pour joindre ce bureau, une personne doit s'identifier par le 311 via son identité complète et adresse, sans aucune possibilité de respect d'anonymat ? En outre, comment se fait-il que personne ne soit joignable de vive voix à l'Ombdusman de la Ville, d'une façon qui respecterait effectivement l'anonymat? Covid n'est-il pas un parmi d'autres problèmes à considérer en cette période incroyable, tel qu'offrir un service de soutien accessible pour entraver la discrimination systémique à Montréal, tel qu'annoncé en janvier? Merci |
| Catherine Barré | Mme Laurence Lavigne Lalonde | Cette année, les grandes chaleurs, les feux de forêts et le dernier rapport du GIEC ont ramené les questions environnementales à l'avant-plan. Pourtant, le «Plan de gestion des matières résiduelles» de la Ville prévoyait seulement deux améliorations pour 2021, et même là, on attend toujours qu'une des deux se concrétise, c'est-à-dire la réduction de la pollution due aux dépliants publicitaires. Même si 82% de la population est d'accord avec cette réduction, la Ville a maintenant dépassé son échéancier de trois mois, ce qui fait qu'on se retrouve avec 6500 tonnes d'ordures de plus que prévu. Pour vous donner une idée de ce que ça représente comme poids, c'est comme si on avait laissé les distributeurs de publicité abandonner 62 autobus dans les rues, chaque semaine. Je vous demande donc : en pleine crise écologique, pourquoi laisse-t-on traîner ce dossier-là? |
| Sylvain Larrivé | Mme Magda Popeanu (Mme Cathy Wong) | En tant que responsable du dossier culture, ainsi qu'élu dans un arrondissement à forte concentration anglophone, |

| | | |
|--------------------|---|---|
| | | <p>SUITE - qu'elle est votre position concernant la loi 96? Etes-vous en faveur?</p> <p>Que dites-vous aux anglophones qui vous approche concernant leur opposition à la loi 96? Merci</p> |
| Amélie Racine | M. Dimitrios (Jim) Beis | Vous êtes co-porte-parole aux langues officielles. Est-ce que ça veut dire que l'anglais est égal au français à Montréal ? |
| Jean-Philippe Guay | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule voie possible pour accéder à Papineau de Sherbrooke Ouest? Je crois qu'il serait possible de désengorger le secteur en ouvrant une 2e voie pour tourner. Avec les constructions qui s'ajoutent et qui n'en finissent plus dans le secteur cela devient pratiquement une tâche que de se déplacer en automobile. Je comprends que la sécurité est de mise et que c'est important, mais si certaines voies sont obstruées par les travaux routiers, il serait intéressant d'envisager d'autres options. |
| Sofia Shah | Conseiller de Cartierville (Mme Effie Giannou) | I would like to know what are my rights as far as of a civilian who lives close to a constructions site for the new TRAM. They start working at 4 am and the noise level wakes me and my family. Our home vibrates with the work that is being done. I would like to know what are my rights as far as the daily disturbance. |
| Lukas Fuina | Mme Valérie Plante (M. François Limoges) | Mayor Plante, during the recent federal election the Liberal party stripped two candidates of their party nomination due to allegations of sexual harassment. If you became aware of similar accusations against any of your candidates, would you do the same ? |
| Helene Potvin | Membre de l'opposition officielle (M. Francesco Miele) | je suis un peu mêlée. vous avez proposé de construire des tours plus hautes que le mont royal, et ensuite vous avez confirmé ça en votant contre une motion pour protéger les vues, mais la vous dites non non non c'est pas ça qu'on veut faire oubliez ça. pouvez vous nous expliquer ou vous etes rendus. |
| Piere Bordeaux | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | <p>Bonjour Mme Plante,</p> <p>Récemment, la rue Sainte-Catherine a été transformée peu à peu pour accueillir plus des piétons et des cyclistes et moins d'automobiles. Présentement, je travaille à ma thèse de doctorat à l'UQAM-ESG où l'arrondissement de Ville-Marie à Montréal est le sujet. Je cherche des informations sur les projets, des potentiels ou des propositions basées sur ce qui sont vos vues de l'avenir au niveau d'adopter le cyclisme comme un mode de transport principal à l'arrondissement.</p> <p>En le disant, ma thèse vise à comprendre les avantages et les limites pour cette transformation urbaine à fin que progressivement transformer plus en plus des rues dans l'arrondissement pour agréer avec votre vision et en fin former une région de free-car à coeur de Montréal.</p> <p>Merci, Mme la mairesse, pour votre temps précieux et votre collaboration, Piere G Bordeaux, Candidat au doctorat en études urbaines, UQAM-ESG</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Andrea Berroyer | Tous (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | Vous encouragez et mettez à disposition des citoyens des poubelles à compost...et finalement tout se retrouve au même endroit. Nous sommes en 2021, ne serait-ce pas le temps de créer un réel entonnoir de recyclage de cet or vert? Plusieurs solutions existent. Pouvez-vous nous montrer que de faire le tri SERT CONCRÈTEMENT à quelque chose? Vous êtes au bout de l'entonnoir, il faut agir sans quoi nous serons tous décourager. Quelles sont les stratégies concrètes que vous allez mettre en place pour réutiliser notre compost et en faire bon usage pour l'environnement et l'énergie verte? |
| Odette Hélie | Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | Le mois dernier, vous avez souligné que le site d'enfouissement utilisé par la Ville de Montréal serait bientôt plein, qu'il fallait prendre des mesures d'urgence pour réduire nos rebuts, et que vous alliez donc interdire certains plastiques à usage unique. Dans la liste de ces plastiques, vous avez même ajouté les sacs de repas à emporter, ce qui n'était pas couvert quand vous aviez banni certains sacs en 2019. C'est bien, mais puisqu'il était possible d'ajouter des types de sacs à la liste des objets bannis, je ne comprends pas pourquoi vous n'en avez pas profité pour interdire des sacs beaucoup plus répandus que ceux des restaurants, c'est-à-dire les 900 000 sacs de plastiques utilisés chaque semaine pour livrer des circulaires. Pouvez-vous m'expliquer la logique de cette décision? |
| Charles Montpetit | Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) | Vendredi dernier, lors de la marche mondiale pour la justice climatique, vous avez déclaré: «les politiciens doivent faire preuve d'audace et penser aux générations futures». Vous avez ajouté que ça vous «encourage à aller encore plus loin». Mais avant d'aller plus loin, la Ville de Montréal ne devrait-elle pas commencer par respecter l'engagement qu'elle a pris à l'unanimité pour réduire dès cet été les tonnes de circulaires diffusées chaque semaine? Arrivera-t-on à passer à des mesures plus audacieuses si on ne parvient même pas à éliminer à la source la portion non sollicitée d'un produit qui génère autant de déchets? Le contrôle des circulaires est réclamé par bien des groupes environnementaux, et d'après les propres chiffres de la Ville, cette mesure a l'appui d'une très grande majorité des citoyens. Après deux ans de discussions, pourquoi n'est-ce toujours pas réglé? |
| Steve St-Pierre | Mme Chantal Rossi | Mme Rossi, pourquoi vous reculez sur l'interdiction des pitbulls? J'avais confiance en vous... |
| Isabelle Trempe | M. Philippe Tomlinson | Pourriez vous m'expliquer pourquoi il n'a pas de dos d'anes sur Champagneur entre Lajoie et St Viateur pour ralentir la vitesse? La majorité des voitures et camions font de la vitesse au dessus de la limite et j'ai peur qu'un de nos enfants se fassent frapper. |
| Sebastien Laniel | Mme Valérie Plante (M. Normand Marinacci) | Pensez vous faire quelque chose un jour pour régler le probleme des odeurs coins chevremont et de l'église.. l'odeur perdure maintenant depuis plus d'un an... qu avez vous avisagé pour régler le probleme? |

| Question de | À | Objet |
|-------------------|---|--|
| Johanne Gosselin | M. Pierre Lessard-Blais | <p>J'ai écrit un texto Karine Boivin jamais eu de ces nouvelles et cela remonte à plus d'une semaine. Avez-vous abolie le permis pour le déneigement, tellement ridicule surtout au prix que nous payons nos taxes, de plus sur la rue Taillon au Nord de Sherbrooke, on manque énormément d'espace pour le stationnement des voitures en plein été imaginé l'hiver maintenant, c'est long avant que les rue soient nettoyées dans notre secteur est d'environ 3 à 4 jours, c'est pénible j'ai 2 locataires ou ils ont chacun 2 voitures, de plus le voisinage dont 3 propriétaires alentours de chez moi stationnes leurs voitures dans la rue au lieu de stationner dans leurs entrées. De plus j'ai un voisin qui déneige sont terrains avant tout sont gazon c'est un gros surplus de neige dans la rue, pour moi c'est impassable, il devrait avoir une amende pour ceci. Et cette même personne demeure stationné dans la rue devant chez lui en tout temps, avant une voiture ne pouvait pas demeuré stationnaire plus de 48 hres?.</p> |
| Arielle Latulippe | Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais) | <p>Bonjour Mme la mairesse,</p> <p>Je suis résidente d'Anjou depuis mon plus jeune âge.</p> <p>J'aimerais vous faire part du profond malaise que j'ai eu en voyant votre parti, Projet Montréal, annoncer la candidature de M. François Plourde à titre de candidat au poste de conseiller de Ville du district d'Anjou au début du mois.</p> <p>En effet, le 26 mai dernier, votre candidat a tenue des propos gratuits et diffamatoires sur Facebook en commentaire d'une publication concernant le golf d'Anjou, et je cite, « qu'il y a de la corruption chez les fonctionnaires [d'Anjou] ».</p> <p>-Comment votre administration peut-elle présenté un candidat qui a dit publiquement que des fonctionnaires sont corrompue au sein de la Ville de Montréal?</p> <p>-Est-ce que votre parti, Projet Montréal, approuve les propos de votre candidat?</p> <p>-Sinon, votre parti s'engage t-il à retirer ce candidat qui a tenue ces propos tout à fait gratuit?</p> <p>Merci de bien vouloir prendre une décision dans le meilleur intérêt de la démocratie montréalaise.</p> |
| L Tran | Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu) | <p>Les travaux de démolition sur le site 4984 de la place de la Savane causent des nuisances sonores insupportables et ce, dès 7h du matin depuis début août. En plus depuis hier ils créent montagne de débris à une distance à peine quelques mètres de nos fenêtres; le vent souffle les poussières qui impactent notre vie encore pire. Les promoteurs n'ont-ils pas l'obligeance de respecter un minimum les centaines de personnes habitant dans les 3 immeubles aux alentours?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|-------------------------------------|---|
| Anthony Baker | Mme Manon Barbe (Mme Lise Zarak) | Does the borough of Lasalle have a plan to place speed tables on Gerald Avenue to slow down speeding vehicles (usually delivery and heavy trucks) which are traveling between Lasalle and Champlain Boulevards? |
| Guylaine Laroche | M. Pierre Lessard-Blais | Donnant suite à plusieurs plaintes adressées à la STM sur les nombreux enjeux de sécurité soulevés par plusieurs résidents des rues Lacordaire et De Jumonville, le 28 août dernier, un représentant de la STM m'a clairement confirmé que les chauffeurs d'autobus préféraient l'ancien parcours Cadillac/Turenne le long du parc Pierre-Bédard et que c'est l'arrondissement qui leur a demandé de modifier le trajet emprunté par l'autobus 32. Qu'est ce qui empêche l'arrondissement de décider de revenir au parcours Cadillac/Turenne qui était sans faute depuis plus de 30 ans ? |

À 20 h 02,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|--|
| Stephane Mailhot | Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais) | Est ce normal de laisser un commerçant en l'occurrence un lave auto, utilisé la voie publique tel une ruelle situé a proximité de residence et appartements pour faire patienter et entrer ces clients. Une longue lignée de vehicule ce trouve ainsi tout au long de la ruelle située au coin Hochelaga et Dickson et sert ainsi de stationnement faisant ainsi que je me retrouve avec des moteurs a 12 pouces de ma fenetre de cuisine poluant ainsi non seulement mon air mais aussi ma vie et mon intimité. Le bruit est aussi tres derangeant des moteurs telephones et meme la musique des clients en attente. Pourtant les policiers refuse de faire respecter les règlements. Le commerce est aussi du travail au noir ne livrant pas de facture et prenant seulement largent comptant. Il y aussi emanation des produits nettoyant, les clients déverse aussi leurs vidanges de linterieur de leurs vehicule dans la ruelle. Ils sagit dune entreprise catégorisé C5 a insertion difficile dans un endroit famille résidence |
| Norman Sabin | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Over the past four years Montreal has changed its street lighting. The bright incandescent bulbs have been replaced by softer more focused LED bulbs. The LED bulbs last longer, use less energy, and will reduce cost. Some say they also decrease "light pollution". Unfortunately, residential streets, arterial roads, and intersections are now darker than before. The fronts and sides of houses are also darker. To me, this adds up to more falls, crime, and collisions between cars, pedestrians, and cyclists. The money saved on LED lighting could be more than offset by hospitalizations |

| | | |
|--------------------------|--|---|
| | | <p>SUITE - and SAAQ disability claims. I hope crime and accident data will prove me wrong but I'm very pessimistic about the safety of our roads at night. For a city that champions pedestrian and cyclist safety, LED lighting is very problematic. The Plante administration has made no negative comments on the new street lighting. Is it time to rethink and re-engineer Montreal street lighting? Thanks.</p> |
| Mélanie Côté | Mme Valérie Plante M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle) | <p>Le PPU du secteur d'Iberville traîne depuis 2014 et semble vraisemblablement entre vos mains. J'habite le secteur et il s'agit d'une région du Plateau qui est négligée, sale, grise et très dangereuse. Où en est la réalisation du PPU déposé en 2014 ? Vu l'échec total des aménagements temporaires que vous nous avez promis dans un courriel que vous m'avez envoyé le 5 janvier 2021 (et les résidants n'en veulent pas, de toute façons) est-il possible d'avoir l'heure juste, de penser que de réels changements PERMANENTS seront apportés lors de votre éventuel prochain mandat? Merci.</p> |
| Osanne Frémond-Guilbault | Membres du conseil concernés (Mme Marianne Giguère) | <p>Pourquoi n'y a-t-il pas de lampadaires sur plusieurs longues sections de pistes cyclables à Montréal (par exemple Notre-Dame, à partir de Alphonse-D Roy, vers l'Est et des Carrières, sur presque toute la longueur)? Même en ayant un système d'éclairage sur le vélo, emprunter ces pistes la nuit demeure dangereux et effrayant, car on voit à 1-2m devant et ce sont des lieux peu fréquentés. Dans le cas de Des Carrières, la piste est irrégulière, en gravier, avec des trous, ce qui augmente les risques lorsqu'on n'y voit rien.</p> |
| Stephanie Brard | M. Alan DeSousa | <p>Bonjour</p> <p>Pourquoi l'arrondissement de St-Laurent n'offre pas de subventions pour l'achat de produits d'hygiène féminin renouvelable ? Est-ce que c'est prévu dans le cadre du développement durable ?</p> |
| Yvon Labonté | Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau) | <p>Est-il possible d'obliger les employés d'éteindre le moteur de leur véhicule en position d'arrêt? et d'éviter de tourner en rond dans les parcs ,ce qui fait beaucoup de bruit et de pollution. ex: Parc Lafontaine</p> |
| Suzanne Meilleur | Mme Karine Boivin-Roy | <p>Reconnaissez-vous que la coupe de 1000 arbres dans le secteur sur de l'île Saint-Hélène pour permettre la construction d'un amphithéâtre en plein air en 2017 était une mauvaise idée en décalage avec les bonnes pratiques urbanistiques et environnementales?</p> |
| Richard Giguère | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | <p>Est-ce que interdire n'importe quel armes va empêcher les criminels de s'en procurer, servir, acquérir par prohibition? Et crée une vague d'homme d'invasion ou d'utiliser, armes blanches, arcs, arbalète, etc.,...?</p> |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|----------------------|---|--|
| Danielle Archambault | M. Christian Larocque (M. Normand Marinacci) | J'aimerais savoir quand peut on utiliser le nouveau terrain de pickleball extérieur et pourquoi avons nous seulement un au lieu de deux comme promis. |
| Don Haslam | Mme Valérie Plante Mme Cathy Wong | The Claude Cormier "half-fountain" sits empty, broken and gathering trash in Dorchester Square. We spent a lot of money renovating the important square and every time I pass by it bothers me that the City of Montreal doesn't follow through with repairs and maintenance. Now I hear that there will be a new fountain honouring Oscar Peterson nearby on McGill College Street. No problem honouring Oscar Peterson....but if we can't manage fountains perhaps we could find another way oh honouring him at the same location. I love fountains....when they are working. |

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 26. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à M. Luis Miranda qui soulève une question de privilège concernant la réponse donnée par M. Pierre Lessard-Blais, à la question numéro 32 et souhaite que la mairesse de Montréal y réponde en se prononçant sur les propos tenus par le candidat à Anjou, M. François Plourde. Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole en indiquant que selon lui il ne s'agit pas d'une question de privilège lorsqu'un membre du conseil n'est pas d'accord avec une réponse donnée. La présidente du conseil clôt le débat en ne reconnaissant pas la question de privilège de M. Miranda.

À 20 h 29, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des points 30.01 à 30.05.

CM21 1203

Offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période se terminant le 23 août 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1594;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir, aux arrondissements concernés, les services professionnels du Service de la culture pour la prise en charge du processus d'acquisition des nouvelles œuvres d'art public de la Collection municipale, pour une période se terminant le 23 août 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1204

Offrir au conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest, dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1595;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de prendre en charge la restauration du mur de maçonnerie longeant le boulevard Gouin Ouest dans les limites du parc local Gouin-Le Mesurier, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

La conseillère Effie Giannou soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par la leader adjointe de la majorité, Mme Émilie Thuillier, lors de son intervention, notamment lorsqu'elle a dit la phrase « Mme Giannou fait de la désinformation ». La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, clôt le débat en ne reconnaissant pas la question de privilège de la conseillère Effie Giannou.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214695002

CM21 1205

Prolonger jusqu'au 26 octobre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1379 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1685;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger, jusqu'au 26 octobre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1379 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions, effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1211179013

CM21 1206

Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet « Espace Rivière », notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1217462001

CM21 1207

Adopter le Plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025 / Adopter la Stratégie d'interventions 2021-2022 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle / Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer le suivi

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1684;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter le Plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025;
- 2 - d'adopter la Stratégie d'interventions 2021-2022 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle;
- 3 - de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour en assurer le suivi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1219176001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1208

Adhérer à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adhérer à la déclaration d'engagement « Unis pour le climat » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), jointe au dossier décisionnel;

2 - de transmettre copie de la présente résolution à l'UMQ.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1218354002

CM21 1209

Affecter un montant de 90 000 \$ en provenance des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1692;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'affecter un montant de 90 000 \$, en provenance des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020, au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1210348007

CM21 1210

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Est, entre la 1^{ère} Avenue et la 13^e Avenue - Dépense totale de 368 018,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1760;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Est, entre la 1^{ère} avenue et la 13^e avenue;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués 368 018,40 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 5- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 368 018,40 \$, taxes incluses;
- 6- d'autoriser la directrice de la mobilité à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1219317001

CM21 1211

Autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, et confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1761;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, et de confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1217231068

CM21 1212

Adopter une résolution interdisant le sifflet des trains à l'approche du passage à niveau Ogilvy, conformément à l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1759;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution interdisant le sifflet des trains à l'approche du passage à niveau Ogilvy, conformément à l'article 23.1 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1217298001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1213

Approuver la présentation d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de reporter la date d'échéance de l'harmonisation fiscale des anciennes municipalités qui ont été fusionnées au sein de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2021 par sa résolution CE21 1601;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la présentation d'un projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale afin de reporter la date d'échéance de l'harmonisation fiscale des anciennes municipalités qui ont été fusionnées au sein de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1217934003

CM21 1214

Autoriser la Ville de Montréal à déposer quatre projets de demande d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de l'appel à projet du 16 août au 16 septembre 2021 pour l'obtention d'une subvention totale potentielle d'environ 13 millions de dollars

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021 par sa résolution CE21 1770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Ville de Montréal à déposer quatre projets de demandes d'aide financière auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de l'appel à projet du 16 août au 16 septembre 2021 pour l'obtention d'une subvention totale potentielle d'environ 13 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

30.12 1219339001

CM21 1215

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 773 000 \$ afin de financer les travaux de construction d'un mur antibruit dans le cadre du projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1205843010

CM21 1216

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 780 000 \$ afin de financer des projets d'acquisition, de construction, de rénovation, de valorisation et de mise à niveau d'espaces culturels montréalais », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1218080004

CM21 1217

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 091 000 \$ afin de financer des projets de renouvellement et de mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés dans des espaces culturels montréalais », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1218080003

CM21 1218

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1210025002

CM21 1219

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 437 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de transition écologique dans les immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1217632007

CM21 1220

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial et les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales pour l'année budgétaire 2022 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1217797006

CM21 1221

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 484 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2021 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1218021007

CM21 1222

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1214520001

CM21 1223

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du lot 3 731 871, ainsi que la réalisation d'un lien routier, entre le chemin Saint-François et le boulevard de la Côte-Vertu, pour la desserte des projets industriels implantés sur le territoire de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (08-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1214309002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1224

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0976;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0976;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021, par sa résolution CE21 1400;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1213267001

Règlement 21-035

CM21 1225

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0977;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0977;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé le règlement intitulé « Règlement d'emprunt de 9 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de l'installation d'outils de collecte sur le domaine public », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1212621001

Règlement 21-036

CM21 1226

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0978;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0978;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1397;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M. c. P-1) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1217796011

Règlement 21-037

CM21 1227

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter le Passeport Espace pour la vie et de supprimer les forfaits offerts à la clientèle individuelle (tarification régulière, résidents du Québec, détenteurs de carte Accès Montréal)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter le Passeport Espace pour la vie et de supprimer les forfaits offerts à la clientèle individuelle (tarification régulière, résidents du Québec, détenteurs de carte Accès Montréal), à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0979;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter le Passeport Espace pour la vie et de supprimer les forfaits offerts à la clientèle individuelle (tarification régulière, résidents du Québec, détenteurs de carte Accès Montréal), à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0979;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1391;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'ajouter les tarifs du passeport Espace pour la vie et de retirer les tarifs des forfaits pour les catégories tarification régulière, résidents du Québec et détenteurs de carte Accès Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1216744003

Règlement 20-045-3

CM21 1228

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins) à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0980;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins), à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0980;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 août 2021 par sa résolution CE21 1389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021 (20-045) », afin d'y ajouter des tarifs relatifs à la Cité-des-Hospitalières (251 avenue des Pins).

Adopté à l'unanimité.

42.05 1217736002

Règlement 20-045-4

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1229

Adoption - Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0981;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0981;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail (16-051) et le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1212937001

Règlement 21-038

CM21 1230

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0982;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0982;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021, par sa résolution CE21 1506;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 350 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1208169003

Règlement 21-039

CM21 1231

Adoption - Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0983;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0983;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1212937004

Règlement 21-040

CM21 1232

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0984;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0984;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1214320010

Règlement 06-051-7

CM21 1233

Adoption - Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides / Offrir les services du Bureau de la transition écologique et de la résilience aux conseils d'arrondissement afin de prendre en charge l'application des dispositions de ce règlement relatives à la gestion des permis, de même que la gestion des registres d'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0985;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0985;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides »;
- 2- d'offrir aux conseils d'arrondissement, que le Bureau de la transition écologique et de la résilience prenne en charge les actes ci-après énumérés en lien avec l'application du Règlement sur la vente et l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
 - gestion des permis : appliquer les articles 25, 27, 28 du présent règlement relatifs à la délivrance et à la révocation des permis;
 - gestion de registres d'utilisation des pesticides transmis par les applicateurs commerciaux des pesticides : recueillir, analyser et conserver les registres d'utilisation des pesticides reçus annuellement par les arrondissements en vertu du 3^o alinéa de l'article 18 du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1219066001

Règlement 21-041

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 40.11 et 40.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1234

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061)

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0986;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0986;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061) ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1216713002

Règlement 04-061-2

CM21 1235

Adoption - Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments

Vu l'avis de motion donnée du « Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0987;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments » à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021 par sa résolution CM21 0987;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2021 par sa résolution CE21 1499;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la divulgation et la cotation des émissions de gaz à effet de serre des grands bâtiments ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1217535001

Règlement 21-042

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1236**Adoption, avec changements, du second projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées »**

Vu la résolution CM20 1376 de l'assemblée du conseil municipal du 14 décembre 2020 adoptant comme projet de règlement P-20-052 le projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées »;

Attendu qu'une consultation entièrement en ligne a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal entre le 10 février et le 25 avril 2021;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 23 août 2021, par sa résolution CM21 0829;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées », sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1206938002

Règlement Second P-20-052

CM21 1237**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est » / Tenue d'une consultation publique****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est »;

- 2- de soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de planification de l'écoquartier Lachine-Est », pour qu'il tienne la consultation publique prévue par la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1218416001

Règlement P-04-047-231

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 à 44.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1238

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Place William-Dow »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Place William-Dow », à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 9 août 2021, par sa résolution CA21 22 0236 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 22 0236 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 9 août 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 12 au 26 août 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 11 août 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021, par sa résolution CE21 1599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Place William-Dow ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1214334010

Règlement 04-047-232

Point 44.02

CE DOSSIER A ÉTÉ DÉPLACÉ EN 43.01

CM21 1239

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre une hauteur de 15 étages sur le lot 6 049 211 dans le cadre de la phase 7 du projet de redéveloppement Westbury Montréal, sur le site de l'ancienne usine Armstrong

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre une hauteur de 15 étages sur le lot 6 049 211 dans le cadre de la phase 7 du projet de redéveloppement Westbury Montréal, sur le site de l'ancienne usine Armstrong, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce du 21 juin 2021, par sa résolution CA21 17 0197 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 17 0197 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à sa séance du 21 juin 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 30 juin au 14 juillet 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 29 juin 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1694;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre une hauteur de 15 étages sur le lot 6 049 211 dans le cadre de la phase 7 du projet de redéveloppement Westbury Montréal, sur le site de l'ancienne usine Armstrong.

Adopté à l'unanimité.

44.03 1216290005

Règlement 04-047-233

CM21 1240

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de revoir l'affectation du sol des propriétés situées du côté ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de revoir l'affectation du sol des propriétés situées du côté ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie, à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal du 16 août 2021, par sa

résolution CA21 25 0189 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 25 0190 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 16 août 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 19 août au 2 septembre 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 18 août 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021, par sa résolution CE21 1704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de revoir l'affectation du sol des propriétés situées du côté ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie.

Adopté à l'unanimité.

44.04 1212583002

Règlement 04-047-234

CM21 1241

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot numéro 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb » à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021, par sa résolution CM21 0100 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0100 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 janvier 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation entièrement en ligne a été tenue pour la période du 7 avril au 14 mai 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021, par sa résolution CE21 1775;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles sur le lot 2 497 668 du cadastre du Québec, bordés par les rues Saint-Hubert, de Louvain Est et l'avenue Christophe-Colomb ».

Adopté à l'unanimité.

44.05 1204039013

Règlement 21-008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.06 et 44.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 1242

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 25 janvier 2021, par sa résolution CM21 0101 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0101 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 janvier 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation entièrement en ligne a été tenue durant la période du 7 avril au 14 mai 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif du 22 septembre 2021, par sa résolution CE21 1776;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la création d'un secteur de densité 01-T13 à même une partie du secteur de densité 01-09 et l'ajout d'un secteur à transformer pour un emplacement situé à l'intersection nord-est des rues Saint-Hubert et de Louvain Est, afin de permettre la réalisation d'un projet à des fins principalement résidentielles - Lot 2 497 668 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.06 1204039019

Règlement 04-047-219

CM21 1243

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et de Ville-Marie à l'assemblée du conseil municipal du 23 août 2021, par sa résolution CM21 0991 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM21 0991 du conseil municipal lors de son assemblée du 23 août 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 26 août au 9 septembre 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 25 août 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 septembre 2021, par sa résolution CE21 1772;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou

M. Richard Guay
M. Francesco Miele
M. Hadrien Parizeau
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

44.07 1217252004

Règlement 20-041-2

CM21 1244

Nommer la place Oscar-Peterson dans l'espace central de l'avenue McGill College réaménagée, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} septembre 2021 par sa résolution CE21 1556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « la place Oscar-Peterson » dans l'espace central de l'avenue McGill College réaménagée, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1214521010

CM21 1245

Nomination d'un membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 septembre 2021 par sa résolution CE21 1596;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Joia Duskcic à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2024, en remplacement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie;
- 2- de remercier Mme Audrey-Frédérique Lavoie pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217181007

CM21 1246**Nominations et renouvellement de mandats au Conseil du patrimoine de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 septembre 2021 par sa résolution CE21 1689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer les deux personnes ci-après désignées à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, soit :
 - M. Giovanni Diodati, architecte, à compter du 27 septembre 2021;
 - M. Christophe-Hubert Joncas, urbaniste, à compter du 1^{er} octobre 2021;
- 2- de nommer M. Daniel Durand, actuellement membre suppléant, en tant que membre régulier au Conseil du patrimoine de Montréal, et renouveler son mandat pour une période de trois ans, à compter du 24 septembre 2021;
- 3- de nommer Mme Mira Haidar, architecte paysagiste, à titre de membre suppléant du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, à compter du 27 septembre 2021;
- 4- de renouveler le mandat des personnes suivantes, pour un second mandat de trois ans, soit :
 - Mme Madeleine Demers, architecte et urbaniste, à compter du 18 septembre 2021;
 - M. Martin Drouin, professeur - études urbaines et touristiques, à compter du 18 septembre 2021;
 - Ève Wertheimer, architecte en conservation, à compter du 18 septembre 2021;
 - Mme Audrey Monty, architecte spécialisée en développement durable, à compter du 24 septembre 2021;
 - Mme Cornelia Garbe, experte en écologie forestière, à compter du 24 septembre 2021, à titre de membre suppléante;
 - M. Christian Gates St-Pierre, archéologue, à compter du 24 septembre 2021, à titre de membre suppléant.
- 5- de nommer M. Martin Drouin à titre de deuxième vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 27 septembre 2021;
- 6- de remercier M. Georges Drolet et Mmes Luce Lafontaine et Nicole Valois, membres sortants, pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1210132007

À 21 h 15, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion inscrite au point 65.01. M. Rotrand prend la parole et demande de reporter l'étude de ce point à une phase ultérieure du conseil afin de prendre connaissance des amendements. La présidente du conseil acquiesce.

CM21 1247**Motion non partisane visant à mettre en lumière le problème du profilage racial et du manque de responsabilité de la police**

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a reconnu le profilage racial pour la première fois en 2004 et a adopté des plans d'action en 2007 (L'intervention policière dans une société en changement), 2012 (Plan stratégique en matière de profilage racial et social) et 2018 (« Écouter, comprendre, agir »; un plan stratégique pour prévenir le profilage racial et social) pour l'éradiquer de ses services;

Attendu que le SPVM a officiellement reconnu l'existence du racisme et de la discrimination systémiques au sein de son organisation en 2020 et la nécessité d'y remédier en vue d'assurer une police sans préjugés et un accès égal à ses services;

Attendu que la Ville de Montréal a commandé des études sur l'ampleur du profilage racial en 2015 (Évaluation du Plan Stratégique en Matière de Profilage Racial et Social (2012-2014)) et 2019 (Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées), qui montrent que le problème est généralisé, notamment que les personnes d'origine arabe sont, en moyenne, deux fois plus susceptibles d'être arrêtées par le SPVM et que les Autochtones et les Noirs subissent entre 4 et 11 fois plus d'interpellations et de contrôles que les Blancs;

Attendu que le SPVM recueille des données sur la race des personnes arrêtées dans la rue, mais pas dans les véhicules;

Attendu que les données sur les infractions au Code de la sécurité routière sont enregistrées par un système complètement indépendant et n'incluent pas de renseignements sur l'appartenance « raciale » perçue des personnes se trouvant dans les véhicules interceptés;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à lutter et à prévenir le racisme systémique, à la suite de la publication du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur les consultations sur le racisme systémique en juin 2020 (Le rapport de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique dans les compétences de la Ville de Montréal);

Attendu que les organismes suivants :

Afrique au féminin
CRARR
Équipe RDP
Jamaica Association of Montreal

sont favorables à la motion;

Il est proposé par Mme Giuliana Fumagalli

appuyé par Mme Sue Montgomery

que la Ville de Montréal :

- 1- mette en œuvre les recommandations #17 à #25 du rapport 2020 de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques et les recommandations du propre plan stratégique du SPVM de 2018 (« Écouter, comprendre, agir »; un plan stratégique pour prévenir le profilage racial et social) afin d'assurer un maintien de l'ordre sans parti pris et un accès égal à ses services;
- 2- assure une plus grande confiance civile et d'un encadrement envers le SPVM, notamment en mettant en œuvre les recommandations #19 à #21 du rapport 2020 de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques demandant que des membres supplémentaires soient nommés au Comité de sécurité publique de la Ville et qu'ils soient des membres indépendants ayant une expertise en profilage racial;
- 3- demande au gouvernement du Québec de revoir et d'améliorer le processus de plainte en déontologie policière en mettant en œuvre les recommandations #96 à #110 du Comité consultatif sur la réalité policière dans son rapport de mai 2021 (Rapport final du Comité consultatif sur la réalité policière);
- 4- mandate le SPVM pour recueillir et rendre accessibles au public les données en lien avec la race des personnes arrêtées dans des véhicules;
- 5- réaffecte et réinvestit une partie des ressources de sécurité publique dans le logement, la sécurité alimentaire et les services communautaires, y compris les programmes communautaires de prévention du crime, avec une priorité accordée aux quartiers qui ont été chroniquement sous-financés dans le passé, tels que Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Côte-Des-Neiges—Notre-Dame-De-Grâce et Montréal-Nord;

- 6- mandate son commissaire à la lutte contre le racisme, le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal d'élaborer un plan d'action pour travailler en étroite collaboration avec le SPVM afin de répondre efficacement au profilage racial et aux autres besoins des Autochtones et des personnes racisées liées aux obstacles à un maintien de l'ordre exempt de préjugés et à des relations positives entre la police et la communauté.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli pour la présentation de la motion.

La conseillère Giuliana Fumagalli présente la motion et d'entrée de jeu reconnaît les efforts de la Ville de Montréal afin d'implanter plusieurs recommandations découlant de la consultation publique sur le racisme systémique et le profilage racial ainsi que du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui reconnaît également l'existence du profilage racial et du racisme systémique au sein de son organisation.

Toutefois, elle exprime ses préoccupations face à la persistance du profilage racial, et ce, malgré les efforts louables des parties prenantes. La conseillère Fumagalli exprime son inquiétude pour les personnes issues de la diversité et questionne l'application pour tous des valeurs de justice et d'équité si chères à la population montréalaise. Elle poursuit en indiquant qu'un des buts de la motion est notamment d'accélérer le pas pour un plan d'action afin d'arriver à contrer le racisme systémique et le profilage racial sur le territoire de la Ville de Montréal, et ce, afin que la situation s'améliore pour l'égalité et le respect des droits de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais.

Elle termine en remerciant les organismes qui ont collaboré à la rédaction de la motion, et les remercie de leur travail acharné à défendre les droits des personnes racisées. Mme Fumagalli remercie également la conseillère Sue Montgomery d'avoir accepté d'appuyer cette motion et elle invite les membres du conseil à voter pour son adoption.

La présidente du conseil remercie la conseillère Fumagalli pour sa présentation et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer le point 65.02 à la Commission de la sécurité publique, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare le point 65.02 référé à la Commission de la sécurité publique adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

À 21 h 23, le leader de la majorité rappelle le point 65.01.

CM21 1248**Motion de l'opposition officielle pour inviter le conseil municipal qui sera élu en novembre 2021 à faire de la lutte contre la haine une priorité absolue**

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand, dépose une nouvelle version du point 65.01, travaillée en collaboration avec la conseillère Cathy Wong, responsable du dossier de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que Statistique Canada a indiqué qu'en dépit d'une baisse spectaculaire de la criminalité en général, le Canada a néanmoins connu une hausse sans précédent des crimes haineux déclarés par la police en 2020, rapportant ce qui suit :

« En revanche, le nombre de crimes haineux signalés par la police au Canada a augmenté de 37 % au cours de la première année de la pandémie, passant de 1 951 incidents en 2019 à 2 669 en 2020. Il s'agit du plus grand nombre de crimes haineux déclarés par la police depuis que des données comparables sont disponibles en 2009. Les crimes haineux signalés par la police ciblant la race ou l'ethnicité ont presque doublé (+80 %) par rapport à l'année précédente, représentant la grande majorité de l'augmentation nationale des crimes haineux. »

Attendu que les incidents et crimes haineux signalés ne représentent qu'une petite fraction de tous les incidents et crimes haineux qui se produisent chaque année;

Attendu que la haine va à l'encontre des valeurs et de l'esprit de la société diversifiée et inclusive de Montréal, du Québec et du Canada et qu'elle est l'antithèse des efforts de ce Conseil pour promouvoir la tolérance et l'égalité telles que consacrées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu que l'année 2021 a connu une augmentation continue des crimes haineux, notamment avec le meurtre odieux d'une famille musulmane à London, en Ontario, le vandalisme de synagogues, la dégradation d'affiches de candidats fédéraux juifs ou musulmans, ici à Montréal, les incidents de vandalisme contre des entreprises appartenant à des personnes d'origine asiatique et les nombreux incidents documentés visant la communauté noire;

Attendu que les organisations qui luttent contre la haine indiquent que la haine en ligne a explosé au Canada en 2021, outrepassant les ressources policières nécessaires pour faire face à cette forme insidieuse de crime qui peut mener à la violence;

Attendu qu'en juillet, le gouvernement du Canada, par l'entremise de l'honorable Irwin Cotler, envoyé spécial du Canada pour la préservation de la mémoire de l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme, a convoqué un Sommet national sur l'antisémitisme afin d'identifier les moyens par lesquels les organisations, les communautés, les autorités locales et les particuliers, ainsi que le gouvernement fédéral, peuvent travailler ensemble pour accroître la sensibilisation du public, améliorer la sécurité des communautés, combattre la désinformation et la haine en ligne et identifier les nouvelles mesures nécessaires pour combattre l'antisémitisme;

Attendu que le même mois, le gouvernement du Canada a convoqué un Sommet national sur l'islamophobie afin de fournir une plateforme nationale aux communautés musulmanes pour identifier des moyens concrets de lutter contre l'islamophobie à travers le pays;

Attendu qu'à l'issue des deux sommets, le gouvernement du Canada a été invité à mettre en place un solide plan d'action contre le racisme à partir de 2022, à réviser les lois et à améliorer les ressources permettant aux organismes de sécurité publique de surveiller et de combattre la haine et la désinformation en ligne;

Attendu que ce Conseil a travaillé de manière productive et non partisane en adoptant au cours de ce mandat plusieurs motions de solidarité avec les Montréalais de diverses origines et en allouant son soutien aux initiatives du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour lutter contre les crimes haineux, en fournissant notamment des ressources supplémentaires au Module des incidents et des crimes haineux;

Attendu que c'est une valeur fondamentale de Montréal de s'assurer que chaque résident se sente en sécurité, valorisé et que chacun ait la possibilité de réussir sans avoir à craindre la discrimination ou la haine;

Attendu que ce Conseil, dans sa quête de promotion de la diversité dans sa propre chambre et dans la fonction publique, a déclaré son opposition aux groupes suprématistes blancs, a reconnu la nécessité de surveiller les groupes haineux et de prendre des mesures pour combattre la haine partout, y compris en ligne;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Josué Corvil
Mme Cathy Wong
Mme Caroline Bourgeois
M. Alex Norris
M. Luis Miranda
Mme Giuliana Fumagalli
M. Giovanni Rapanà
Mme Mary Deros

que le conseil municipal :

1- invite le conseil qui entrera en fonction en novembre 2021 à faire de la lutte contre la haine une priorité absolue;

2- invite le prochain conseil à envisager les mesures suivantes :

- s'engager avec les Montréalaises et Montréalais, les diverses communautés de Montréal et le gouvernement du Canada à contribuer à l'élaboration du prochain plan d'action national contre le racisme, qui sera lancé lorsque la Stratégie de lutte contre le racisme 2019-2022 arrivera à son terme;
- inviter la Commission de la sécurité publique à tenir au moins une séance publique par année sur le sujet de la haine ciblant des groupes identifiables à Montréal;
- poursuivre les efforts déployés par le Module des incidents et des crimes haineux du (SPVM) en collaboration avec ses partenaires afin de lutter efficacement et adéquatement contre les crimes et les incidents haineux et s'assurer qu'il ait suffisamment de ressources en tout temps;
- inviter le SPVM à déposer au conseil, une fois par année, des rapports détaillés sur les crimes et incidents haineux, qu'il aura produit et rendu public dans son bilan annuel, afin d'aider le conseil municipal dans ses efforts d'éradication de la haine;
- poursuivre, voire élargir, le soutien aux mesures visant à combattre la radicalisation en renforçant les partenariats tels que celui que la Ville entretient avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence;
- reconnaître et célébrer, dans le même esprit que le Mois de l'histoire des Noirs et que le Mois du patrimoine asiatique, chaque mois de mai comme Mois du patrimoine juif ainsi que le 29 janvier comme Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand prend la parole et demande de reporter l'étude du point 65.01 à une phase ultérieure du conseil afin de prendre connaissance des amendements. La présidente du conseil acquiesce.

À 21 h 23, le leader de la majorité rappelle le point 65.01.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand prend la parole et présente la nouvelle version de cette motion. Il annonce que les noms des conseillères et conseillers Cathy Wong, Caroline Bourgeois, Alex Norris, Luis Miranda, Giuliana Fumagalli et Giovanni Rapanà sont ajoutés à titre d'appuyeur.e.s de cette motion. M. Rotrand poursuit et mentionne qu'il présente la dernière motion de cette assemblée et la dernière comme élu depuis 39 ans. Il fait un retour sur le travail de collaboration des dernières années et cite en exemple la motion adoptée en juin 2020 intitulée « Motion visant à dénoncer les actes de haine, de racisme et de violence dirigés envers les personnes de diverses origines asiatiques à Montréal » qui est l'un des meilleurs moments de ce mandat car il en a découlé l'adoption de diverses mesures dont l'augmentation des ressources pour lutter contre la haine et également la création d'un plan d'action contre le racisme. M. Rotrand dépose une lettre du Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR), datée du 23 septembre 2021, en appui à la motion. En conclusion, M. Rotrand remercie tous les élu.e.s pour leur appui.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole et rappelle qu'aucune ville et aucun pays n'est épargné par les gestes de haine et de violence et que la lutte au racisme constitue une responsabilité de toutes et tous et surtout de nos institutions publiques. Elle indique que la lutte contre la haine et le racisme doit se faire de façon transversale, comme indiqué dans le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal et ses 38 recommandations, notamment par la sécurité publique et la collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal, par la communication, la culture, ou encore à travers l'emploi, car ce sont des moyens qui permettront de développer une ville plus juste et inclusive. En terminant, Mme Wong remercie le conseiller Marvin Rotrand pour sa riche et importante contribution aux travaux du conseil tout au long de sa carrière, ainsi que pour sa capacité de mobilisation sur des enjeux aussi fondamentaux que celui notamment de la lutte contre la haine et le racisme.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Rotrand tient à souligner, entre autres, que la situation sur les crimes haineux s'est aggravée, que des actions doivent être mises de l'avant et qu'il est essentiel de s'unir pour combattre ces actes de violence.

La présidente du conseil remercie M. Rotrand et note le nom de la conseillère Mary Deros à titre d'appuyeur.e à cette motion.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la nouvelle version du point 65.01 adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 21 h 36, le leader de la majorité rappelle le point 15.01.

CM21 1249

Déclaration pour remercier les membres du conseil municipal qui en sont à leur dernière séance

Attendu que représenter ses concitoyennes et ses concitoyens en tant qu'élue ou élu est l'un des plus grand honneurs qui soit;

Attendu que la séance du conseil municipal du 27 septembre 2021 est la dernière avant les élections du 7 novembre prochain;

Attendu que plusieurs élues et élus ont déjà annoncé leur intention de ne pas briguer un nouveau mandat;

Attendu que le rôle d'élue est complexe, implique de longues journées de travail, et exige de la personne qui l'occupe un dévouement et une passion considérables;

Attendu que le prochain conseil municipal fera notamment place à un nouveau doyen ou une nouvelle doyenne;

Attendu que ce dernier mandat du conseil municipal a notamment été marqué par une crise sanitaire sans précédent, qui a forcé l'ensemble des élues et des élus à s'adapter et à se réinventer pour continuer de servir la population tout en respectant les mesures sanitaires;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le départ des membres du Conseil qui ne seront pas de retour à la suite des élections du 7 novembre 2021;
- 2- les remercie grandement pour leur apport et leur contribution tout au long de leur passage en cette instance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner le travail des élu.es au cours des quatre dernières années et rappelle que de grandes choses ont été réalisées avec parfois des débats animés et passionnés. Mme Plante indique notamment que les membres du conseil ont dû s'adapter à la réalité de la pandémie, non seulement dans la salle du conseil, mais aussi dans la façon de rendre les services aux citoyennes et citoyens. De plus, la mairesse de Montréal se dit très heureuse que la ville ait réussi son virage vers une relance économique plus verte et inclusive. Elle salue l'apport de l'ensemble des membres du conseil à la vie démocratique montréalaise et ajoute que les citoyennes et citoyens peuvent compter sur leur dévouement puisqu'ils ont à cœur leurs intérêts. En conclusion, la mairesse de Montréal tient à remercier tous les élu.es qui ne se représentent pas pour un prochain mandat et leur souhaite une bonne continuation.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

M. De Sousa prend la parole pour saluer le travail et les efforts de tous les élu.es qui quittent la vie politique et les remercier personnellement en nommant chacun d'entre eux soit : M. Francesco Miele, Mme Suzanne Décarie, M. Richard Guay, M. Marvin Rotrand, Mme Manon Barbe, Mme Christine Gosselin, M. Christian Arseneault, M. Jean-François Parenteau, Mme Rosannie Filato, M. François W. Croteau, Mme Stephanie Watt, M. Richard Ryan, Mme Cathy Wong et Mme Marie-Josée Parent. M. DeSousa souligne leur contribution et souhaite que les liens d'amitiés qui se sont tissés au cours des années en politique puissent être conservés au-delà des prochaines élections.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie le conseiller Alan DeSousa et cède la parole respectivement aux conseillères et conseillers suivants : Manon Barbe, Rosannie Filato, Francesco Miele, Marvin Rotrand, François Limoges, Craig Sauv , Jean-Fran ois Parenteau, Hadrien Parizeau, Richard Ryan, Stephanie Watt, Sterling Downey et Karine Boivin-Roy.

Les conseillères et conseillers prennent tour à tour la parole pour joindre leurs voix à celle de la mairesse de Montréal en mettant en lumière notamment la contribution des élu.es à la politique municipale et leur passion à servir la population montréalaise. Plusieurs élu.es relatent des moments marquants de leur carrière, évoquent les liens tissés au fil du temps et le sens du devoir accompli; tous souhaitent que le prochain conseil municipal poursuive le travail amorcé afin que Montréal rayonne davantage. Mmes Filato et Watt expriment le souhait, entre autres, que les jeunes demeurent impliqués dans la politique municipale et que les plus petits, tout comme les adolescents, puissent être représentés dans le processus des futurs projets de la Ville. M. Downey remercie tous les collègues pour la confiance accordée dans le rôle de vice-président du conseil pendant deux ans et salue le travail de Mmes Cathy Wong et Suzie Miron à titre de présidentes du conseil, de même que celui du vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet. En terminant, de bons mots sont adressés aux équipes du Service du greffe, du Bureau de la présidence du conseil et à l'équipe technique dédiée aux travaux du conseil.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy prend à son tour la parole et demande que des captures d'écran soient effectuées afin d'immortaliser ce moment compte tenu du contexte fort particulier de ce mode virtuel.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend également la parole pour souligner l'anniversaire de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, le 1^{er} octobre.

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, s'adresse aux membres et les remercie pour la qualité de leur travail, leur dévouement au bien-être collectif et leur engagement à la vie démocratique. Elle poursuit et précise notamment que de nombreux élu.es ont annoncé leur départ de la vie politique dont Mme Lise Zarac et M. Richard Guay, ainsi que plusieurs conseillères et conseillers d'arrondissement, soit M. Gilles Déziel, Mme Rénée-Chantal Bélinga et Mme Julie-Pascale Provost.

Mme Miron invite les membres du conseil à contribuer à la campagne de Centraide. Elle poursuit et mentionne que le 30 septembre 2021 marquera le premier anniversaire du décès de Mme Joyce Echaquan et que ce sera la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation afin de rendre hommage à toutes les femmes et les filles autochtones disparues. En conclusion, la présidente du conseil remercie également les équipes dédiées aux travaux du conseil pour leur professionnalisme et les services rendus, de même que les citoyennes et les citoyens pour leur intérêt à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 22 h 39, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE